

**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----

**COMITE NATIONAL DU  
RECENSEMENT**

-----

**BUREAU CENTRAL DU  
RECENSEMENT**

**BURKINA FASO**

*Unité – Progrès - Justice*

-----

***RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE  
L'HABITATION DE 2006 (RGPH-2006)***

**RESULTATS DEFINITIFS**

**RAPPORT DE SYNTHESE DES RAPPORTS  
D'ANALYSE**

## AVANT- PROPOS

---

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

**Lucien Marie Noël BEMBAMBA**

*Officier de l'Ordre National*

## TABLE DES MATIERES

---

AVANT- PROPOS.....	1
LISTE DES TABLEAUX .....	5
LISTE DES GRAPHIQUES .....	7
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	9
INTRODUCTION.....	11
I - ORGANISATION ET EXECUTION DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION .....	12
1.1 – TRAVAUX PRÉPARATOIRES.....	12
1.1.1– Mise en place du cadre institutionnel.....	12
1.1.2 – Budget.....	12
1.1.3 – Elaboration des documents techniques .....	12
1.1.4 – Cartographie censitaire.....	13
1.1.5 – Recensement pilote .....	13
1.1.6 – Sensibilisation .....	13
1.2 – COLLECTE DES DONNÉES .....	13
1.2.1– Formation du personnel du terrain.....	13
1.2.2 - Dénombrement.....	14
1.2.3 - Enquête post censitaire .....	14
1.3 - TRAITEMENT DES DONNÉES .....	14
1.3.1 – Dépouillement manuel .....	15
1.3.2 – Traitement informatique .....	15
1.3.3 – Résultats définitifs (couverture, validation, tabulation).....	15
1.4 - EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES .....	15
1.5 – ANALYSE DES RÉSULTATS .....	17
1.5.1 – Elaboration des plans d'analyse .....	17
1.5.2 – Analyse des résultats.....	17
1.6 – PUBLICATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS .....	18
II – RESULTATS .....	19
2.1 – ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION .....	19
2.1.1- Volume global et répartition spatiale.....	19
2.1.2 - Structure par sexe et par âge .....	20
2.1.3 - Population urbaine et population rurale .....	21
2.1.4 – Composition selon quelques caractéristiques socioculturelles .....	22
2.1.4.1 – Etat matrimonial .....	22
2.1.4.2 - Langues parlées .....	23
2.1.4.3 – Religion .....	24
2.1.4.4 – Nationalité .....	24
2.2 – CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION .....	26
2.2.1 – Population active.....	26
2.2.2 – Population occupée .....	27
2.3 – CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDUCATION .....	28
2.3.1 - Alphabétisation .....	28
2.3.2 - Niveau d'instruction .....	28
2.3.3 – Fréquentation scolaire .....	29
2.4 - DYNAMIQUE DE LA POPULATION .....	31
2.4.1 - Natalité et fécondité .....	31
2.4.2 – Nuptialité .....	32
2.4.3 - Mortalité .....	33
2.4.4.- Mouvements migratoires .....	34
2.4.4.1 – Données globales .....	34
2.4.4.2 – Migrations internes.....	34
2.4.4.3 – Migrations internationales .....	35

2.4.5 - Croissance urbaine.....	36
2.4.6 - Évolution démographique récente .....	37
2.5 – PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES (2007- 2020).....	37
2.6 – CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES SOCIAUX VULNÉRABLES .....	39
2.6.1 - Enfants et jeunes .....	39
2.6.1.1 – Volume et groupes spécifiques .....	39
2.6.1.2 – Travail des enfants de moins de 15 ans .....	41
2.6.2 - Femmes .....	42
2.6.2.1 – Volume de la population.....	42
2.6.2.2 – Education des femmes.....	43
2.6.2.3 – Participation des femmes à l’activité économique.....	43
2.6.2.4 – Situation des femmes chefs de ménage .....	44
2.6.3 - Personnes vivant avec un handicap .....	45
2.6.3.1 – Volume et répartition spatiale de la population .....	45
2.6.3.2 – Importance des différents types d’handicap.....	46
2.6.3.3 – Caractéristiques socioculturelles.....	46
2.6.3.4 – Activités économiques .....	47
2.6.4 - Personnes âgées .....	47
2.6.4.1 – Volume et caractéristiques démographiques .....	47
2.6.4.2 – Caractéristiques socioculturelles.....	48
2.6.4.3 – Conditions de vie des personnes âgées .....	48
2.7 - MÉNAGES, HABITATION ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS.....	50
2.7.1 – Volume et répartition spatiale des ménages.....	50
2.7.2 – Caractéristiques des chefs de ménages.....	50
2.7.3 – Caractéristiques des habitations.....	51
2.7.3.1 – Types d’habitation .....	51
2.7.3.2 – Matériaux de construction .....	51
2.7.4 – Conditions de vie des populations .....	52
2.8 – MESURE ET CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ .....	53
2.8.1 – Etat de la pauvreté au Burkina Faso.....	54
2.8.2 – Caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménages et pauvreté .....	54
2.8.3 – Conditions de vie des ménages selon le statut de pauvreté.....	55
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	57
ANNEXE A : TABLEAU SYNOPTIQUE .....	59
ANNEXE B : AUTRES TABLEAUX STATISTIQUES.....	65
ANNEXE C : AUTRES .....	66

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Répartition de la population selon la région et le sexe .....	19
Tableau 2 : Répartition de la population résidente selon le groupe d'âges quinquennaux et le sexe .....	21
Tableau 3 : Répartition de la population selon le milieu de résidence et le sexe .....	21
Tableau 4 : Population résidente des vingt premières villes du Burkina Faso en 2006 .....	22
Tableau 5 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe .....	22
Tableau 6 : Répartition de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le milieu de résidence .....	23
Tableau 7 : Répartition de la population étrangère selon la nationalité et le sexe .....	25
Tableau 8 : Taux net d'activité des personnes de 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe (%) .....	26
Tableau 9 : Taux d'occupation des actifs de 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe (%) .....	27
Tableau 10 : Taux d'alphabétisation par sexe et milieu de résidence en % .....	28
Tableau 11 : Evolution du niveau d'instruction de la population âgée de 6 ans ou plus entre 1996 et 2006 selon le sexe (%) .....	29
Tableau 12 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire des enfants de 7 à 12 ans par sexe selon le milieu de résidence en % .....	29
Tableau 13 : Indicateurs de fécondité par milieu de résidence .....	31
Tableau 14 : Âge moyen et médian au premier mariage et célibat définitif par milieu de résidence selon le sexe .....	32
Tableau 15 : Indicateurs de mortalité selon le sexe et le milieu de résidence .....	33
Tableau 16 : Répartition des résidents selon le statut migratoire et le sexe .....	34
Tableau 17 : Migration interne durée-de-vie entre régions .....	35
Tableau 18 : Répartition de la population totale projetée (en milliers) par année selon le sexe, de 2007 à 2020 : scénario tendanciel .....	39
Tableau 19 : Répartition des enfants selon le sexe et la résidence avec les parents .....	40
Tableau 20 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon le milieu de résidence et la situation de travail par sexe .....	42
Tableau 21 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire (7-12 ans) selon le milieu de résidence et le sexe (%) .....	43
Tableau 22 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon le sexe et le statut d'occupation par milieu de résidence .....	44
Tableau 23 : Répartition des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	45
Tableau 24 : Répartition (en %) de la population des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, le sexe et la nature du handicap .....	46
Tableau 25 : Répartition des personnes âgées par groupe d'âges quinquennal et sexe .....	48
Tableau 26 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le sexe du CM .....	50
Tableau 27 : Répartition (%) des habitations selon le standing de l'unité d'habitation et le milieu de résidence .....	52
Tableau 28 : Répartition (%) des habitations selon la région de résidence et le standing de l'unité d'habitation .....	53
Tableau 29 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage .....	54



## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : pyramide d'âges quinquennaux du Burkina Faso .....	20
Graphique 2 : Proportion des enfants exerçant une activité économique selon la région de résidence.....	42
Graphique 3 : Répartition (en %) des habitations selon leur type .....	51





## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

<b>AN</b>	: Assemblée Nationale
<b>AVV</b>	: Aménagement des Vallées des Voltas
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CGCT</b>	: Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CIPD</b>	: Conférence internationale sur la population et le développement
<b>CSLP</b>	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
<b>DGAT-DLR</b>	: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional
<b>EDS</b>	: Enquête démographique et de santé
<b>EV</b>	: Espérance de vie
<b>ICNU</b>	: Indice combiné des Nations Unies
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>ISF</b>	: Indice Synthétique de Fécondité
<b>OMD</b>	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RGPH</b>	: Recensement général de la population et de l'habitation
<b>RM</b>	: Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes en %)
<b>SP/CONAPO</b>	: Secrétariat permanent du Conseil national de population
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNFPA</b>	: Fonds des Nations Unies pour la population
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



## INTRODUCTION

---

La publication des rapports d'analyse des résultats définitifs du quatrième Recensement de la Population et de l'Habitation (RGPH) du Burkina Faso représente la dernière étape du projet. En menant à son terme ledit projet, le Burkina Faso a relevé un défi majeur celui de réaliser les recensements de la population selon une périodicité décennale tel que recommandé par l'Organisation des Nations Unies. Il a également affirmé sa conviction en des données statistiques à jour pour relever les nombreux défis de développement.

Seize rapports thématiques et quinze monographies, dont treize régionales et deux communales (Communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), minutieusement élaborés par des équipes de chercheurs, de spécialistes des questions considérées et de jeunes talents, complètent ainsi la série de publications planifiée dans le cadre de ce recensement. Les rapports thématiques ont le mérite, non seulement de rendre compte de l'évolution des indicateurs démographiques et sociaux aux différents niveaux géographiques, et de sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes clés et les défis qu'engendrent l'évolution démographique et les tendances des indicateurs sociaux, mais aussi de fournir des éléments de politiques et programmes sectoriels. Les administrations publiques, le secteur privé et la société civile, les académiciens et élèves y puiseront des éléments pour leurs travaux divers.

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) a coordonné l'ensemble des travaux de ce recensement comme il l'a fait pour les trois précédents recensements qui se sont déroulés successivement en décembre 1975, décembre 1985 et décembre 1996. Dans tous ces recensements, l'INSD s'est appuyé sur les structures administratives centrales et décentralisées, ainsi que sur les structures ad hoc qui ont été spécialement créées, pour conduire avec succès les différentes phases de ces importantes opérations. A la différence des trois précédents recensements, l'organisation de l'analyse des résultats et la production des rapports d'analyse des données ont tenu une place nouvelle et importante dans ce 4<sup>ème</sup> RGPH. Elles constituent l'innovation majeure de ce recensement.

Malgré les précautions prises, l'exhaustivité du dénombrement et la qualité des données individuelles recueillies par les agents recenseurs peuvent être altérées par plusieurs facteurs. L'on est donc en droit de s'interroger sur les marges d'erreurs qui affectent les données. A cet effet, l'évaluation de la qualité des données représente un élément important de ces rapports thématiques qui décrivent de façon détaillée les méthodes d'évaluation de la qualité des données disponibles et de redressement de celles-ci. Dans l'ensemble, et en dépit de quelques imperfections, les données sont de bonne qualité et certaines se prêtent aux analyses sans ajustement.

Les rapports thématiques ne représentent qu'une première étape dans l'analyse des données de ce recensement en général et la recherche en sciences sociales en particulier. Les analyses faites dans ces rapports révèlent en effet d'importants faits indiquant ainsi des pistes de recherche à explorer par les chercheurs, universitaires, et les spécialistes de certains domaines. Le présent rapport en aborde quelques uns et présente d'une manière générale les enseignements principaux issus desdits rapports.

Le rapport comprend deux grandes parties : la première décrit succinctement l'organisation et l'exécution du recensement (plusieurs publications leur ayant été dédiées), elle reprend à cet effet la plupart des informations fournies dans la publication « Résultats définitifs ». La deuxième partie du rapport présente quelques résultats dont des conclusions mises en exergue par les analyses.

# I - ORGANISATION ET EXECUTION DU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

## 1.1 – TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Les travaux préparatoires au dénombrement effectués dans le cadre du 4<sup>ème</sup> RGPH ont mobilisé plusieurs institutions et administrations nationales ainsi que des Experts internationaux provenant d'organisations internationales diverses. Ci-après quelques-uns de leurs aspects.

### 1.1.1– Mise en place du cadre institutionnel

Des structures ad hoc ont été mises en place pour appuyer l'Institut National de la Statistique et de la Démographie dans sa mission de coordonnateur de cette importante opération, l'Institut agissant sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances qui est responsable au niveau du Gouvernement de l'exécution du projet. Ces structures créées par des textes législatifs sont :

- Le Comité National du Recensement et ses démembrements aux niveaux des régions, provinces, départements et villages : il a eu un rôle consultatif sur toutes les questions clés du recensement ;
- Le Bureau Central du Recensement : il est la structure chargée de coordonner l'ensemble des travaux relatifs au recensement, et
- Le Comité d'appui technique du Bureau Central de Recensement: composé de Divisions, ce Comité est la structure d'opérationnalisation des activités du recensement. Créé au sein de l'INSD, le Comité a permis l'utilisation optimale des ressources humaines de l'Institut sans interrompre ses autres activités.

### 1.1.2 – Budget

Un budget initial de 6 423 000 000 de francs CFA a été élaboré. Cependant, au fur et à mesure de la mise en œuvre des différentes activités, des ressources additionnelles ont été mobilisées.

Le coût estimatif actuel du recensement est de 8 576 541 618 de francs CFA, et sa répartition par intervenant est la suivante :

- Etat burkinabé pour 6 546 913 618 francs CFA, soit 76,3% du budget
- PDSSN (Projet d'appui au développement du système statistique national) pour 733 628 000 francs CFA, soit 8,6% du budget
- Système des Nations Unies (UNFPA, PNUD, UNICEF, FAO) pour 500 000 000 de francs CFA, soit 5,8% du budget
- Grand Duché du Luxembourg pour 710 000 000 de francs CFA, soit 8,3% du budget
- Royaume du Danemark pour 86 000 000 de francs CFA, soit 1,0% du budget

### 1.1.3 – Elaboration des documents techniques

Différents documents techniques ont été produits selon l'étape du recensement. Ils se composent de :

- cartes de départements, croquis des zones de dénombrement, questionnaire village, manuel du personnel de terrain : préparés pour la cartographie censitaire

- questionnaires, manuels, fiches récapitulatives, manuels d'instructions au personnel de terrain (agents recenseurs, contrôleurs superviseurs) : ceux-ci ont été préparés d'abord pour le recensement pilote, et ensuite pour le dénombrement proprement dit ;
- plan de communication, plaquette et dépliant pour la sensibilisation de la population, et
- guide pour l'élaboration des plans et des rapports thématiques pour l'analyse des résultats définitifs.

### **1.1.4 – Cartographie censitaire**

La phase préparatoire de cette cartographie (travaux préparatoires de bureau, recrutement et formation du personnel) a commencé en avril 2005, tandis que les travaux de terrain pour le découpage du territoire en zones de dénombrement (ZD) ont débuté en mars 2006, pour s'achever en octobre 2006.

Le territoire a ainsi été divisé en 15.000 ZD confiées chacune à un agent recenseur. La taille moyenne de la ZD varie de 800 à 1200 personnes à recenser pendant la période du dénombrement. Cependant, suite au dénombrement, certaines ZD, surtout dans la ville de Ouagadougou renfermaient plusieurs milliers d'habitants.

### **1.1.5 – Recensement pilote**

Ses objectifs étaient, globalement, de tester toute l'organisation à mettre en place pendant le dénombrement, les outils de collecte de données (questionnaires, formulaires et manuels), la qualité du personnel, la stratégie de sensibilisation, etc. Le recensement pilote a été réalisé du 19 mai au 04 juin 2006 sur un échantillon non représentatif de 98 ZD.

Ce recensement pilote a permis de faire des ajustements quant aux aspects suivants, entre autres : le contenu et la durée des formations du personnel de terrain, le format du questionnaire, l'information et la sensibilisation de la population, l'équipement du personnel de terrain, la supervision et le contrôle du dénombrement.

### **1.1.6 – Sensibilisation**

La participation effective de la population au dénombrement est une condition sine qua non au succès du recensement. Une stratégie de communication a été élaborée à cet effet. L'exécution des activités identifiées dans cette stratégie a été confiée à un cabinet de communication. Ces activités comprennent entre autres, des réunions d'information organisées à tous les niveaux géographiques, des criées par mégaphone dans les marchés de villages et de quartiers, des conférences de presse, l'insertion d'encarts publicitaires et d'annonces dans la presse écrite, la diffusion d'affiches sur les places publiques, la diffusion de dépliants et plaquettes d'information, de spots télévisuels et radiophoniques dans les principales langues nationales, la confection de banderoles.

## **1.2 – COLLECTE DES DONNÉES**

La collecte des données comprend essentiellement trois types d'activités : la formation du personnel de terrain, le dénombrement proprement dit et l'enquête post censitaire.

### **1.2.1– Formation du personnel du terrain**

Selon les principes d'un recensement général de la population, le personnel intervenant sur le terrain doit être formé pour accomplir correctement sa tâche. Dans le cas du RGPH 2006, la formation a été organisée à trois niveaux : au premier niveau étaient formés les délégués régionaux et les cadres du BCR, au deuxième niveau, ce fut le tour des délégués provinciaux et des délégués communaux. Ces derniers ont organisé et assuré au troisième

niveau la formation des agents recenseurs parmi lesquels les meilleurs ont été retenus pour assurer le rôle de contrôleurs. Chaque formation a duré deux semaines.

### **1.2.2 - Dénombrement**

L'unité du découpage des travaux cartographiques censitaires est la zone de dénombrement (ZD). C'est la portion du territoire attribuée à un agent recenseur. La taille de chaque zone de dénombrement varie de 800 à 1200 habitants. Un ensemble d'environ 5 ZD constitue une zone de contrôle (ZC). Celle-ci est placée sous la supervision d'un contrôleur. Pour faciliter le contrôle et la supervision des travaux de terrain, chaque ordre du découpage administratif a été confié à une catégorie de personnel composé de :

- Délégués Régionaux (13) ;
- Délégués Provinciaux (48) ;
- Délégués Communaux (557) ;
- Contrôleurs de zone (2900) ;
- Agents Recenseurs (15 000).

En outre des guides ont souvent accompagné des équipes pour le dénombrement dans certaines zones, soit un total d'environ 20 000 personnes impliquées dans cette opération de dénombrement.

La supervision des travaux de formation et du dénombrement a été assurée à quatre niveaux :

- au premier niveau, des Directeurs régionaux de l'économie et du développement (DRED) et des Directeurs régionaux de l'INSD (DR INSD), ont assuré la supervision régionale ;
- au deuxième niveau, ce sont les cadres du BCR complétés par les directeurs provinciaux du Ministère de l'économie et du développement (MEDEV) qui ont assuré la supervision dans les provinces.
- au troisième niveau, les délégués communaux ont supervisé le travail des contrôleurs et des agents recenseurs ;
- Enfin, au quatrième niveau, la supervision a été confiée aux contrôleurs de zones.

### **1.2.3 - Enquête post censitaire**

Prévue dans la méthodologie du recensement pour évaluer la couverture du dénombrement et la qualité des informations collectées, une enquête post censitaire a été organisée. La collecte des données sur le terrain a été réalisée du 10 au 24 mars 2007 dans 120 zones de dénombrement. L'échantillon a été choisi de façon aléatoire dans trois strates (ville de Ouagadougou, autres villes du pays, milieu rural). Les travaux de terrain ont été exécutés par 136 enquêteurs sous la supervision de seize (16) cadres du BCR.

## **1.3 - TRAITEMENT DES DONNÉES**

Le traitement a été précédé de la centralisation des outils de collecte à Ouagadougou. En effet, à la fin du dénombrement, l'acheminement du matériel de terrain des provinces vers Ouagadougou s'est opéré avec l'appui du Ministère de la défense selon des axes définis par le BCR. Tous les questionnaires, fiches et divers bordereaux venus du terrain ont été stockés et archivés au centre international de Conférences de Ouaga 2000 où une salle a

été aménagée à cet effet. Le traitement des données a été fait en deux phases : le dépouillement manuel et le traitement informatique.

### **1.3.1 – Dépouillement manuel**

Pour permettre la publication rapide des résultats préliminaires, il a été demandé aux agents recenseurs de faire le récapitulatif de leur travail sur une fiche conçue à cet effet.

Le dépouillement manuel a consisté en la saisie sur micro-ordinateurs des fiches récapitulatives (TR1) remplies par les agents recenseurs à la fin du dénombrement.

La saisie de ces informations a permis de vérifier l'exactitude des calculs effectués par les agents de terrain. Les résultats ont été ensuite présentés sous forme de tableaux statistiques.

### **1.3.2 – Traitement informatique**

Le traitement informatique des données s'est déroulé principalement en trois étapes : la codification, la saisie et l'exploitation des données.

#### **1.3.2.1– Codification**

La Codification a consisté à transcrire par des symboles ou codes adaptés au traitement informatique, les informations recueillies littéralement par l'agent recenseur. Cette activité a mobilisé environ 200 personnes pendant une période de huit mois et demi (8,5 mois).

#### **1.3.2.2 – Saisie des données**

Cette opération qui a mobilisé 210 personnes pour une période de neuf mois a consisté à enregistrer sur micro-ordinateurs les codes transcrits par les agents de codification.

#### **1.3.2.3 – Exploitation des données (apurement)**

Les données saisies ont été concaténées (rassemblées) et apurées. L'apurement a consisté à nettoyer la base. Le fichier apuré a servi à la production des tableaux statistiques sur la base du plan établi par le BCR.

### **1.3.3 – Résultats définitifs (couverture, validation, tabulation)**

Les résultats ont été rendus définitifs à la suite d'un travail de validation. Celle-ci a consisté à s'assurer de la qualité de la couverture du recensement grâce à l'enquête post censitaire (EPC).

## **1.4 - EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES**

L'enquête post censitaire a servi à évaluer les erreurs de couverture et de contenu des données du recensement. Elle a révélé un taux d'omission moyen de 5,0% pour l'ensemble du pays, 3,% au niveau du milieu rural et 15% pour la ville de Ouagadougou. Le niveau élevé de ce taux d'omission a justifié le redressement de l'effectif de la population urbaine. Ainsi la population totale a été estimée à 14 017 262 résidents au lieu de 13 685 208 résidents recensés.

### **1.4.1 - Structure par sexe et par âge**

Les différents indicateurs utilisés pour examiner la qualité des données sur le sexe et l'âge ont conduit aux conclusions suivantes :



- les données selon le sexe sont de bonne qualité car d'une part, il n'y a pas eu de sexe non déclaré et d'autre part le rapport de masculinité de 93,4 hommes pour 100 femmes est acceptable et fiable surtout pour un pays sujet aux émigrations ;
- la qualité des données sur l'âge est moins bonne, davantage pour les femmes que pour les hommes.,

Les distorsions relevées sont dues à une méconnaissance des âges et en particulier des dates de naissance, en dépit d'une certaine amélioration par rapport au recensement de 1996. En effet, seulement 18% de la population a déclaré le mois et l'année de naissance, 42,3% ont déclaré leur année de naissance et 39,7% le nombre d'années d'âges.

## 1.4.2 - Données de mouvements naturels

### Natalité et fécondité

L'évaluation interne de la qualité des données a porté sur les naissances au cours des douze derniers mois, et le nombre d'enfants nés vivants des femmes. Cette évaluation a conclu que les données sur ces variables sont de bonne qualité : le taux de non-réponses sur les naissances au cours des douze derniers mois est inférieur à 1% et la distribution de la parité selon le groupe d'âges des femmes acceptable.

Quant à l'évaluation externe, elle est basée sur la comparaison des données sur la fécondité issues des recensements de 1996 et 2006. L'analyse montre une amélioration de la qualité des données, les rapports de masculinité des naissances vivantes des douze derniers mois étant plus conformes à la norme théorique de référence (102-107), de même que les rapports P/F dont les valeurs sont proches de 102.

### Mortalité

L'évaluation interne, à partir de l'observation de la courbe des taux de mortalité par âge, conclut à des anomalies dues aux omissions des cas de décès, et aux mauvaises déclarations de l'âge. La courbe indique également une surmortalité masculine à tous les âges, ce qui est anormal. Cependant, la proportion des décès d'âges non déclarés est de 3,3% donc inférieure à 5% (taux limite): ces non déclarés ont été proportionnellement répartis sur l'effectif des décès par âge avant l'application de méthodes indirectes d'estimation des indicateurs de mortalité.

L'évaluation externe a été faite en comparant les différents indicateurs sur la mortalité (espérance de vie à la naissance, quotient de mortalité infanto juvénile, et taux brut de mortalité). Cette comparaison a montré que le niveau de mortalité en 2006 a été sous-estimé.

La qualité des données observées ne se prête pas à l'estimation des indicateurs de mortalité. Un ajustement par la méthode des composantes, avec la procédure « life table (LIFTB) » a été fait.

## 1.4.3 - Autres données

Les données retenues pour cette synthèse sont celles relatives aux migrations, et à la scolarisation.

### Migrations

L'évaluation interne a conclu à ce qui suit :

- L'impossibilité d'analyser les migrations intercensitaires (1996-2006) ainsi que les flux entre milieux en particulier l'exode rural, à cause de l'absence de la question sur le lieu de résidence au moment du dernier recensement 1996;

- Les données sur les migrations sont d'assez bonne qualité car les taux de non réponse pour les variables permettant d'estimer les niveaux des migrations sont inférieurs à 1%, excepté celui du « motif de retour » évalué à 7,2%.

### **Education**

Le niveau de déclaration de la plupart des variables est acceptable puisque leurs taux de non réponses sont nettement en dessous de 5%.

L'évaluation externe des données relatives à la scolarisation est basée sur la comparaison de l'effectif des élèves du recensement aux statistiques scolaires du ministère de l'enseignement, pour la rentrée scolaire 2006/2007. Ces deux sources devraient produire des résultats proches. Cependant le recensement de 2006 a produit des données inférieures à celles du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, de 137 436 élèves, soit un écart relatif de 9,7%. Ceci s'explique par le fait que le recensement collecte des données sur la fréquentation scolaire, excluant ainsi les élèves ayant abandonné l'école avant la date du recensement pour des raisons diverses, alors que les statistiques scolaires prennent en compte ces abandons puisqu'elles portent sur les inscriptions scolaires à la rentrée. L'analyse a porté sur les données issues des deux sources : RGPH et ministère de l'enseignement

## **1.5 – ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'INSD s'est assuré de la production de rapports d'analyse de qualité et à la hauteur de ses attentes en définissant de manière claire et précise une stratégie dont les piliers sont : i) l'appropriation du processus d'analyse par ses cadres ; ii) la collaboration et la participation effective aux travaux d'analyse de personnes ressources et d'experts confirmés dans l'analyse des thèmes retenus et travaillant dans les institutions nationales d'enseignement et de recherche, et iii) la mise en place d'un Conseil Scientifique dont le rôle est d'assurer et de coordonner toutes les activités relatives aux travaux d'analyse des données du RGPH 2006, et d'apprécier la qualité scientifique de leur production. La stratégie adoptée pour l'analyse des résultats du RGPH-2006 est ainsi déclinée en plusieurs activités qui peuvent être regroupées en deux étapes principalement : l'élaboration des plans d'analyse et l'analyse proprement dite des résultats.

### **1.5.1 – Elaboration des plans d'analyse**

Au regard des objectifs du recensement et dans le souci de répondre aux besoins d'informations des décideurs, des planificateurs et du public, seize thèmes d'analyse des résultats ont été dégagés. Afin d'élaborer des plans d'analyse qui permettent d'atteindre les objectifs fixés, des équipes d'analystes furent constituées. Ces équipes avaient pour tâche principale de proposer des plans d'analyse détaillés. Il leur appartenait également de produire des tableaux statistiques et des indicateurs appropriés. C'est pourquoi des ateliers de formation furent organisés pour leur permettre d'acquérir, si besoin en était, la capacité de produire par eux-mêmes les tableaux statistiques et les indicateurs nécessaires à l'aide des principaux logiciels requis pour ce faire.

### **1.5.2 – Analyse des résultats**

Les équipes d'analyse se sont mises à la tâche et ont produit des rapports d'analyse en relation avec les thèmes qui leur étaient affectés. Cette activité a été réalisée en plusieurs étapes, passant des rapports provisoires aux rapports définitifs.

Des ateliers de validation ont été organisés à certaines de ces étapes comme celui tenu du 15 au 18 juillet 2008 à Ouagadougou pour la validation des plans d'analyse ou le tout

dernier, organisé du 10 au 21 mars 2009 à Tenkodogo, avant le dépôt des rapports d'analyse. A ce dernier atelier, chacun des seize rapports thématiques a été présenté et des propositions concrètes de correction de ces rapports ont été faites en vue de leur finalisation. Cet atelier a également été l'occasion d'assurer une certaine cohérence entre les rapports. Après le dépôt des rapports d'analyse il a été fait appel à une équipe de deux consultants pour relire tous les rapports afin d'assurer leur cohérence interne et les harmoniser. C'est au bout de tout ce processus que la Direction générale de l'INSD a décidé de publier et de diffuser les rapports d'analyse des résultats du RGPH-2006.

Les institutions qui ont collaboré à cette étape d'analyse des résultats définitifs du 4<sup>ème</sup> RGPH sont : l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), l'Université de Ouagadougou, l'Institut pour la Recherche en Développement (IRD), le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), le Conseil Economique et Social, le Secrétariat Permanent du Conseil National de Population (SP/CONAPO), ministères de la Promotion de la Femme, de l'Economie et des Finances, de la Santé, des Affaires sociales.

## **1.6 – PUBLICATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS**

Divers types de données statistiques sont généralement attendus d'un recensement : les données provisoires produites selon une exploitation manuelle des documents du dénombrement et les données définitives (données brutes, indicateurs pour l'analyse). Les données provisoires furent publiées quatre mois après la fin du dénombrement sous le format d'une plaquette.

Les données définitives ont été diffusées sous forme de :

- plaquette des résultats définitifs
- tableaux statistiques
- calendrier
- rapports d'analyse thématique
- plaquette des indicateurs
- monographies régionales et communales
- atlas démographique

Ces publications sont diffusées sur divers supports : papier, CD-Rom, site internet, etc.

## II – RESULTATS

### 2.1 – ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

#### 2.1.1- Volume global et répartition spatiale

A l'issue du dénombrement dans le cadre du RGPH de décembre 2006, la population du Burkina Faso s'élevait à 14 017 262 habitants, composée de 6 768 739 hommes et 7 248 523 femmes, soit 93 hommes pour 100 femmes. Les femmes représentent ainsi 51,7% de la population résidente totale contre 48,3% d'hommes. Cette supériorité numérique des femmes vient confirmer ce qui était déjà observé aux recensements précédents de 1996 et de 1985. En effet, elles représentaient respectivement 51,8% et 51,9% de la population totale dénombrée à ces deux recensements précédents.

La répartition géographique de la population présente des écarts importants de peuplement des régions administratives du Burkina Faso. Avec une population de près de deux millions d'habitants, la région du Centre qui abrite la capitale administrative (Ouagadougou) est la plus peuplée avec 12,3% de la population totale du pays. Elle est suivie des régions des Hauts Bassins (10,5%) et de la Boucle du Mouhoun (10,3%). A l'opposé, la région des Cascades est la moins peuplée (3,8%), suivie dans l'ordre croissant des régions du Sud-ouest et du Centre-Sud avec respectivement 4,4% et 4,6% de la population du Burkina Faso.

**Tableau 1 : Répartition de la population selon la région et le sexe**

Région	Hommes	Femmes	Total	%	Rm*	Densité
Boucle du Mouhoun	714 342	728 407	1 442 749	10,3	98	42,0
Cascades	261 368	270 440	531 808	3,8	97	28,9
Centre	867 010	860 380	1 727 390	12,3	101	602,2
Centre-Est	529 333	602 683	1 132 016	8,1	88	77,0
Centre-Nord	565 986	636 039	1 202 025	8,6	89	61,1
Centre-Ouest	546 825	639 741	1 186 566	8,5	85	54,5
Centre-Sud	302 859	338 584	641 443	4,6	89	56,0
Est	594 868	617 416	1 212 284	8,6	96	26,0
Hauts-Bassins	726 229	743 375	1 469 604	10,5	98	57,5
Nord	554 692	631 104	1 185 796	8,5	88	72,2
Plateau Central	324 588	371 784	696 372	5,0	87	80,9
Sahel	481 375	487 067	968 442	6,9	99	26,8
Sud-Ouest	299 264	321 503	620 767	4,4	93	38,0
<b>Burkina Faso</b>	<b>6 768 739</b>	<b>7 248 523</b>	<b>14 017 262</b>	<b>100,0</b>	<b>93</b>	<b>51,4</b>

\*Rm = Rapport de masculinité ou nombre d'hommes pour 100 femmes

Le rapport de masculinité qui donne le nombre d'hommes pour 100 femmes illustre cette inégale répartition de la population selon le sexe. Calculé sur le plan national et dans toutes les régions, il révèle un déficit d'hommes par rapport aux femmes. Ce déficit est assez prononcé dans certaines régions, notamment au Centre-Ouest avec un rapport de masculinité de 85 hommes pour 100 femmes, au Plateau Central (87) au Centre-Est et au Nord (88). Seules les régions du Centre et du Sahel présentent une situation où les hommes et les femmes sont en nombre sensiblement égal, la région du Centre se distinguant cependant avec un léger excédent d'hommes. On y trouve en effet un sexe ratio de 101 hommes pour 100 femmes. Cela s'expliquerait par l'influence de la ville de Ouagadougou,

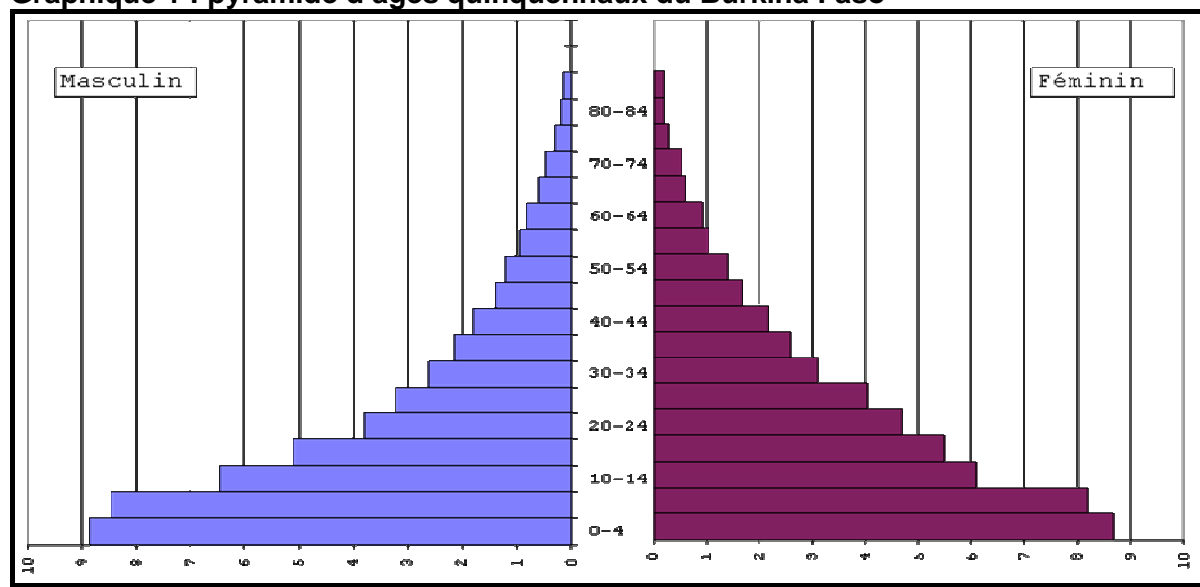
principale ville du pays qui héberge 85% de la population de la région, et dont le rapport de masculinité est de 102 hommes pour 100 femmes.

En rapportant sa population de 2006 à sa superficie 272 967,49 km<sup>2</sup>, le Burkina Faso a en cette année une densité moyenne de 51,4 habitants au Km<sup>2</sup>. De 1975 à 2006, cette densité de la population a augmenté au fur et à mesure de l'augmentation du volume de la population. Elle est passée de 20,8 habitants au km<sup>2</sup> à son niveau de 2006. Dans l'intervalle, elle était successivement de 29,4 en 1985 et 38,1 en 1996. Comme la population, cette densité est inégalement répartie selon la région administrative. En effet, la région du Centre présente de loin la densité la plus élevée (602 habitants au km<sup>2</sup>) tandis que la région de l'Est enregistre la densité la plus faible (26 habitants au km<sup>2</sup>).

### 2.1.2 - Structure par sexe et par âge

La population du Burkina Faso se caractérise par sa jeunesse. L'âge moyen de l'ensemble de la population est de 21,8 ans. Les moins de 15 ans représentent 46,6% de la population, la tranche 15-64 ans représente 50,0% et la population de 65 ans et plus, seulement 3,4%. Cette jeunesse est reflétée par la pyramide des âges. Celle-ci qui est une représentation graphique de la répartition de la population selon l'âge et le sexe est très large à la base et se rétrécit rapidement vers un sommet effilé aux âges élevés. C'est le signe d'une forte fécondité et d'une mortalité encore élevée au sein de la population du Burkina Faso.

**Graphique 1 : pyramide d'âges quinquennaux du Burkina Faso**



Cette structure s'observe aussi bien pour l'ensemble du pays que pour le milieu rural et dans la plupart des régions. La structure par groupe d'âges quinquennaux révèle un déficit d'hommes à partir de 15-19 ans dans l'ensemble de la population et le milieu rural, tandis que pour le milieu urbain elle indique un excédent d'hommes entre 25-29 ans et 55-59 ans, donc aux âges de pleine activité économique. L'évolution de la structure par âge de 1975 à 2006 montre que la structure par âge et par sexe a très peu varié depuis plus de trente ans.

**Tableau 2 : Répartition de la population résidente selon le groupe d'âges quinquennaux et le sexe.**

Groupes d'âges	Sexe			Rm
	Masculin	Féminin	Ensemble	
0-4	1 230 610	1 206 303	2 436 913	102
5-9	1 176 473	1 139 237	2 315 710	103
10-14	900 103	846 485	1 746 588	106
15-19	710 323	764 962	1 475 285	93
20-24	530 425	654 953	1 185 378	81
25-29	448 431	560 854	1 009 285	80
30-34	363 408	431 412	794 820	84
35-39	298 236	358 588	656 824	83
40-44	250 143	299 144	549 287	84
45-49	195 016	232 723	427 739	84
50-54	166 281	192 529	358 810	86
55-59	132 254	141 309	273 563	94
60-64	111 176	127 786	238 962	87
65-69	80 542	83 067	163 609	97
70-74	63 727	72 555	136 282	88
75-79	37 186	39 927	77 113	93
80-84	21 791	28 526	50 317	76
85 +	18 852	27 438	46 290	69
N.D.	33 762	40 725	74 487	83
<b>Total</b>	<b>6 768 739</b>	<b>7 248 523</b>	<b>14 017 262</b>	<b>93</b>

Rm = Rapport de masculinité ou nombre d'hommes pour 100 femmes

### 2.1.3 - Population urbaine et population rurale

La population urbaine au Burkina Faso est de 3 181 967 citadins. Elle est constituée des résidents de quarante neuf localités considérées comme villes. Il s'agit des 45 chefs lieux de provinces et de quatre autres localités perçues comme villes moyennes : Bittou, Garango, Pouytenga et Niangoloko<sup>1</sup>.

Le tableau 3 met en évidence le déséquilibre dans l'occupation du territoire national selon le milieu de résidence. La grande majorité de la population (77,3 %) réside en campagne, alors que les citadins ne représentent que 22,7% de cette population. Le déséquilibre hommes/femmes est à l'avantage des femmes. Cependant, un certain équilibre semble s'instaurer dans le milieu urbain contrairement à l'ensemble du pays et surtout au milieu rural où l'on rencontre 92 hommes pour 100 femmes.

**Tableau 3 : Répartition de la population selon le milieu de résidence et le sexe**

Milieu de résidence	Sexe				Rm
	Hommes	Femmes	Total		
			Effectif	%	
Urbain	1 588 895	1 593 072	3 181 967	22,7	100
Rural	5 179 844	5 655 451	10 835 295	77,3	92
<b>Total</b>	<b>6 768 739</b>	<b>7 248 523</b>	<b>14 017 262</b>	<b>100,0</b>	<b>93</b>

Rm = Rapport de masculinité

<sup>1</sup> D'après la définition retenue par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, code général des collectivités territoriales (CGCT, 2004, article 19)

**Tableau 4 : Population résidente des vingt premières villes du Burkina Faso en 2006**

Rang	Ville	Population	Rang	Ville	Population
1	Ouagadougou	1 475 839	11	Dédougou	38 862
2	Bobo-Dioulasso	489 967	12	Garango	35 015
3	Koudougou	88 184	13	Djibo	28 990
4	Banfora	75 917	14	Réo	28 694
5	Ouahigouya	73 153	15	Koupèla	28 151
6	Pouytenga <sup>a</sup>	60 618	16	Léo	26 779
7	Kaya	54 365	17	Kongoussi	25 172
8	Tenkodogo	44 491	18	Gaoua	25 104
9	Fada-Ngourma	41 785	19	Gourcy	24 616
10	Houndé	39 458	20	Pô	24 320

## 2.1.4 – Composition selon quelques caractéristiques socioculturelles

### 2.1.4.1 – Etat matrimonial

Les données brutes du RGPH – 2006 (tableau 5) indiquent qu'environ 63% des femmes sont mariées contre 50% des hommes, 48% des hommes sont célibataires tandis que seulement 26% des femmes le sont. L'écart entre hommes et femmes est également la conséquence de considérations et pratiques, sur le rôle premier de la jeune fille et de la femme comme procréatrices au sein des sociétés burkinabé. Les données analysées dans le rapport thématique montrent qu'entre 15 et 20 ans un tiers des adolescentes est déjà mariée. On observe également, à partir du tableau, qu'environ 29% des hommes mariés sont polygames, et 44% des femmes mariées le sont à des polygames.

**Tableau 5 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe**

Etat matrimonial	Total	Hommes	Femmes
Célibataire	3 093 214	1 893 608	1 201 822
Marié monogame	3 001 169	1 407 838	1 593 368
Marié polygame	1 839 757	573 208	1 265 144
Veuf/Veuve	467 564	42 770	423 930
Divorcé(e)	69 150	21 779	47 320
Union libre	48 842	36 145	12 763
<b>Total</b>	<b>8 519 695</b>	<b>3 975 348</b>	<b>4 544 347</b>

Ces données confirment, comme celles des précédents recensements, que le mariage occupe une place importante dans la constitution des familles au Burkina.

Les unions libres, quoique de faible intensité, retiennent l'attention. Elles concernent essentiellement les jeunes filles de 20 à 24 ans et les hommes jeunes de 30 à 34 ans, et est un phénomène essentiellement urbain.

Le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la religion, l'occupation et la position de l'individu par rapport à l'activité exercée, et le handicap sont tous des facteurs qui agissent sur l'état matrimonial et la polygamie. Les régions les plus urbanisées comme le Centre et

les Haut-Bassins se distinguent des autres régions par leur faible proportion de mariés. La polygamie est plus répandue dans le milieu rural qu'en milieu urbain.

### 2.1.4.2 - Langues parlées

D'une manière générale, les langues nationales burkinabè sont les principales langues de communication au Burkina Faso (tableau 6). Elles sont en effet utilisées par la quasi-totalité de l'ensemble de la population (96,8%). Selon le sexe, 96,6% des hommes et 97,1% des femmes utilisent les langues nationales. Les langues étrangères africaines sont utilisées par seulement 0,2% et celles non africaines par 1,4% des résidents. Parmi ces dernières, le français représente 97,5%.

Au niveau des langues nationales, le Mooré est la langue la plus utilisée avec plus de la moitié de la population résidente (50,5%). Le Fulfuldé occupe la deuxième place avec 9,3%. Viennent ensuite le Goulmancéma (6,1%), le Dioula (4,9%), le Bissa (3,2%), le Bwamu (2,1%). Toutes les autres langues représentent chacune moins de 2%.

**Tableau 6 : Répartition de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le milieu de résidence**

Langue parlée	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mooré	1 761 407	60,1	4 602 568	47,6	6 363 975	50,5
Fulfuldé (ou peulh)	89 109	3,0	1 082 245	11,2	1 171 354	9,3
Gourmantché	48 468	1,7	723 411	7,5	771 879	6,1
Dioula (ou Bambara)	436 625	14,4	179 523	1,9	616 148	4,9
Bissa	63 965	2,2	334 961	3,5	398 926	3,2
Bwamu (Bwamou)	21 545	0,7	246 456	2,6	268 001	2,1
Dagara	29 062	1,0	217 662	2,3	246 724	2,0
San*	38 115	1,3	195 064	2,0	233 179	1,9
Lobiri	15 963	0,5	204 209	2,1	220 172	1,8
Lyélé	31 861	1,1	180 670	1,9	212 531	1,7
Bobo	29 666	1,0	151 707	1,6	181 373	1,4
Sénoufo	3 080	0,1	169 804	1,8	172 884	1,4
Autres langues nationales	139 314	4,8	1 231 439	12,7	1 370 753	10,9
Autres langues	166 628	5,7	19 436	0,2	186 064	1,5
Non déclarés	54 300	1,9	138 624	1,4	192 924	1,5
<b>Total</b>	<b>2 929 108</b>	<b>100,0</b>	<b>9 677 779</b>	<b>100,0</b>	<b>12 606 887</b>	<b>100,0</b>



### 2.1.4.3 – Religion

L'Islam est de loin la religion majoritaire au Burkina Faso (60,5% de la population). Ensuite viennent dans l'ordre décroissant la religion Catholique (19,0%), la religion traditionnelle ou l'animisme (15,3%) et la religion Protestante (4,2%). Il y a très peu de personnes qui se sont déclarées sans religion (0,4%).

Selon le milieu de résidence, la religion animiste présente moins d'adeptes en milieu urbain. Elle est surtout représentée en zone rurale (19,3% contre 2% en milieu urbain). Pour les religions révélées, c'est la tendance inverse que l'on observe.

Depuis 1960, on observe une baisse du poids de l'animisme au profit des religions révélées. La proportion des animistes est passée de 68,7% en 1960 à 15,3% en 2006, soit une baisse moyenne annuelle de 3,2%. Le rythme de la baisse a été plus fort en milieu urbain (4,7%) qu'en milieu rural (2,7%). Au niveau des religions révélées (Islam et christianisme) par contre, les proportions des adeptes se sont accrues depuis 1960. Cet accroissement au cours de la période a été en moyenne de 1,7% par an pour les musulmans, 3,6% pour les catholiques et de 8,5% pour les protestants.

### 2.1.4.4 – Nationalité

Au RGPH de 2006, les personnes de nationalités étrangères dénombrées sont au nombre de 60 074. Ainsi, la population étrangère ne représente que 0,4% de la population totale du Burkina Faso. Elle est composée de 30 274 hommes (soit 50,4%) et de 29 800 femmes (soit 49,6%) (cf. tableau 7).

La population étrangère provient principalement des pays voisins et/ou proches, à savoir : le Mali (30,8%), le Togo (14,5%), le Bénin (9,7%), le Niger (9,5%) et le Nigéria (8,8%).

**Tableau 7 : Répartition de la population étrangère selon la nationalité et le sexe**

Nationalité	Masculin	Féminin	Total		Rm
			Effectif	%	
<b>Afrique</b>	<b>28 838</b>	<b>28 574</b>	<b>57 412</b>	<b>95,6</b>	<b>101</b>
Mali	8 886	9 640	18 526	30,8	92
Togo	3 668	5 042	8 710	14,5	73
Bénin	3 019	2 832	5 851	9,7	107
Niger	3 406	2 284	5 690	9,5	149
Nigeria	2 762	2 537	5 299	8,8	109
Ghana	1 066	1 513	2 579	4,3	70
Côte d'Ivoire	1 151	1 194	2 345	3,9	96
Sénégal	917	490	1 407	2,3	187
Tchad	632	441	1 073	1,8	143
Guinée Conakry	581	444	1 025	1,7	131
Cap Vert	441	506	947	1,6	87
Cameroun	432	316	748	1,2	137
Soudan	342	275	617	1,0	124
Congo	312	229	541	0,9	136
Gabon	230	143	373	0,6	161
Libéria	151	133	284	0,5	114
Mauritanie	147	103	250	0,4	143
Guinée-Bissau	141	104	245	0,4	136
Congo (RDC)	125	93	218	0,4	134
Gambie	59	44	103	0,2	134
Sierra Léone	45	30	75	0,1	150
Autres africains	325	181	506	0,8	180
Europe	948	854	1 802	3,0	111
Asie	296	152	448	0,7	195
Amérique	179	208	387	0,6	86
Océanie	13	12	25	€	108
<b>Total</b>	<b>30 274</b>	<b>29 800</b>	<b>60 074</b>	<b>100,0</b>	<b>102</b>

Ces résultats mettent en exergue une baisse de la population étrangère vivant au Burkina Faso par rapport à l'année 1996. En effet, le recensement de 1996 a dénombré 61 650 étrangers, soit 0,6% de la population totale estimée la même année à 10 312 609. Entre 1996 et 2006, la baisse de l'effectif des étrangers se manifeste plus chez les étrangères, passée de 32 104 à 29 800 alors que l'effectif des étrangers de sexe masculin est passé de 29 546 à 30 274.

## 2.2 – CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION

Les informations pour évaluer le niveau de l'activité économique ont été collectées sur toutes les personnes de 5 ans et plus. Pour des besoins de comparaison internationale, on s'intéressera à la population de 15 ans et plus. Celle-ci représente 53,1 % de la population résidente du Burkina, dont 72,7% de personnes actives. La population active se compose de 54,7% d'hommes et de 45,3% de femmes.

Une proportion de 99,5% de cette population active est de nationalité Burkinabé et le restant de nationalité étrangère. Ces actifs étrangers sont essentiellement occupés : 96% contre 4% de chômeurs. Quant à la population active burkinabé, elle est composée de 97,6% d'actifs occupés, 0,5% de chômeurs ayant perdu leur emploi et 1,9% en quête du premier emploi.

Dans la population de 15 à 64 ans la population occupée représente 97,6% de la population active totale. Le taux d'occupation des 15-64 ans est de 97% pour les hommes et 98,3% pour les femmes ; il est de 90,7% pour le milieu urbain contre 97,4% pour les femmes, et de 87,9% pour les autres villes et de 88,9% et 96,3% respectivement pour Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

### 2.2.1 – Population active

Les taux nets d'activité (tableau 8) sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes quel que soit le milieu de résidence et dans les deux plus grandes villes du Burkina où les écarts sont par ailleurs très importants : à Bobo-Dioulasso, ce taux masculin est plus que le double du taux féminin.

**Tableau 8 : Taux net d'activité des personnes de 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe (%)**

Milieu de résidence	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Urbain	73,4	38,7	56,1
Rural	90,5	67,7	77,9
Ouagadougou	72,6	34,9	54,2
Bobo-Dioulasso	73,4	32,3	52,9
<b>Ensemble</b>	<b>85,6</b>	<b>60,6</b>	<b>72,1</b>

Cette population active est jeune : celle de 15 à 25 ans représentant près du tiers des effectifs, aussi bien chez les hommes (32,8%) que chez les femmes (34,3% ).

Le taux de chômage est de 2,4% pour l'ensemble du Burkina ; il est de 9,3% en milieu urbain (plus de 2 chômeurs sur 3 sont des hommes), contre seulement 0,6% en milieu rural. Les chômeurs sont relativement jeunes, les moins de 35 ans représentent 84,8% du total. Le chômage touche davantage le sexe féminin que le sexe masculin. En effet, en milieu urbain, les femmes chômeurs sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes chômeurs : 90,4% contre 82,8%.

Le chômage touche aussi bien les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (40% dont la majorité en milieu rural) que les personnes instruites (environ 60%). Parmi ces dernières 26% ont le niveau primaire, 30% le niveau secondaire et 4,4% le niveau supérieur. Il est intéressant de relever qu'en milieu urbain, 31,7% des chômeurs n'ont aucun niveau d'instruction, 28,2% ont le niveau primaire, 34,3% ont le niveau secondaire, et 5,5% ont le niveau supérieur.

L'analyse selon le sexe souligne des faits intéressants à savoir le taux de chômage des « Sans niveau » plus élevé chez les hommes que chez les femmes en milieu urbain, ainsi qu'une prédominance des taux de chômage féminin chez les personnes ayant le niveau primaire (11,8% chez les femmes contre 10,6% chez les hommes), le niveau secondaire (15,7% contre 13,4%), ou le niveau supérieur (14,6% contre 8,5%)

La population inactive est plus féminine (77,6% de l'ensemble) que masculine. En effet 59,5% de cette population sont des personnes occupées au foyer ; les élèves et étudiants représentent 24,3% et les autres inactifs 15,0% de l'ensemble. La population inactive est composée de personnes jeunes (moins de 25 ans).

Les taux d'inactivité les plus élevés se rencontrent dans les grandes villes, Bobo-Dioulasso (45,7%) et Ouagadougou (42,6%).

## 2.2.2 – Population occupée

La population active occupée de 15 ans ou plus est composée en majorité d'hommes 54,4 % contre 45,6% de femmes. Les écarts entre sexes des taux d'occupation de la population âgée d'au moins 15 ans sont très faibles (tableau 9).

**Tableau 9 : Taux d'occupation des actifs de 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe (%)**

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Urbain	90,7	91,5	90,9
Rural	99,3	99,7	99,5
Ouagadougou	87,8	87,1	87,6
Bobo-Dioulasso	89,1	87,4	88,6
<b>Ensemble</b>	<b>97,2</b>	<b>98,4</b>	<b>97,7</b>

Le secteur primaire reste le principal pourvoyeur de main d'œuvre : il absorbe 78,9% des actifs occupés, contre 3,7% pour le secteur secondaire et 16,4 % pour le secteur tertiaire. La population active urbaine occupée ne représente que 19,6% des actifs occupés du pays.

La majorité des actifs occupés de sexe féminin, 90,41%, est sans niveau d'instruction. Quant au sexe masculin 77,7% des actifs occupés sont sans niveau d'instruction, 11,4% ont le niveau primaire et moins de 11% ont un niveau d'instruction supérieur au niveau primaire. Seuls les actifs occupés des niveaux primaire et secondaire du 1<sup>er</sup> cycle rassemblent des proportions relativement significatives parmi les actifs occupés selon le sexe et le niveau d'instruction. Cependant, il existe de profondes disparités entre les hommes et les femmes.

## 2.3 – CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDUCATION

### 2.3.1 - Alphabétisation

Le niveau d'alphabétisation de la population de 10 ans ou plus demeure très bas (26,2%) malgré les progrès enregistrés au cours de la dernière décennie. Les écarts entre hommes et femmes, entre villes et campagnes (tableau 10) sont notables. Les langues d'alphabétisation et leur importance sont : le français (96,1%), le mooré (1,5%), l'arabe (0,9%)

Les progrès en la matière ont davantage concerné les femmes que les hommes, et surtout au cours de la période 1996-2006. De même, le niveau d'alphabétisation a connu un accroissement plus important dans les jeunes générations (10 à 35 ans) entre 1996 et 2006 qu'entre 1985 et 1996, ce qui est en rapport avec l'augmentation de la scolarisation observée ces dernières années.

**Tableau 10 : Taux d'alphabétisation par sexe et milieu de résidence en %**

Sexe et milieu de résidence	Personnes de 10 ans ou plus	Personnes de 15 ans ou plus	Personnes de 15 – 24 ans
Ensemble	26,2	22,5	32,7
Hommes	33,0	29,7	39,8
Femmes	20,2	16,3	26,5
Urbain	57,0	53,2	67,1
Rural	15,7	11,4	18,6

### 2.3.2 - Niveau d'instruction

L'analyse porte sur divers groupes d'âges et souligne la faiblesse du niveau d'instruction dans tous ces groupes. Par exemple au sein de la population non scolaire âgée de 10 ans et plus, 63% ont le niveau primaire, 23% le niveau secondaire cycle 1, 8% possède le niveau du secondaire cycle 2 et seulement 4,4% le niveau supérieur. Au sein de la population de 25 ans et plus, une proportion de 84,3% n'a aucun niveau d'instruction. Les écarts sont importants selon le milieu de résidence.

Le niveau d'instruction de la population s'est cependant amélioré au cours de la dernière décennie : en effet, la proportion des personnes non instruites a baissé de 20 points entre 1996 et 2006 (tableau 11).

Les déséquilibres entre sexes et en faveur des garçons et entre milieux sont très prononcés.

**Tableau 11 : Evolution du niveau d'instruction de la population âgée de 6 ans ou plus entre 1996 et 2006 selon le sexe (%)**

Niveau d'instruction	1996			2006		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Aucun	91,6	87,4	93,6	71,0	65,1	76,3
Maternelle	-	-	-	0,0	0,1	0,0
Primaire	5,7	8,9	4,8	20,1	23,7	16,9
Secondaire 1er cycle	1,6	2,1	1,2	5,9	7,0	4,8
Secondaire 2nd cycle	0,7	1,0	0,3	1,9	2,6	1,3
Supérieur	0,4	0,6	0,1	1,1	1,5	0,6

### 2.3.3 – Fréquentation scolaire

Au niveau de la scolarisation, la distribution de la population scolaire par niveau d'enseignement a montré que le système scolaire burkinabé est caractérisé par la prépondérance de l'enseignement primaire avec près de trois quarts des élèves. Au fur et à mesure que l'on avance dans le système éducatif, les effectifs décroissent de façon très importante, reflétant ainsi le caractère très sélectif du système éducatif.

**Tableau 12 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire des enfants de 7 à 12 ans par sexe selon le milieu de résidence en %**

Sexe	Taux brut de scolarisation %			Taux net de scolarisation %		
	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural
<b>Ensemble</b>	<b>57,8</b>	<b>104,0</b>	<b>47,2</b>	<b>44,3</b>	<b>76,3</b>	<b>36,9</b>
Garçons	61,3	107,2	51,3	46,9	78,5	40,0
Filles	54,1	100,8	42,8	41,6	74,1	33,7

En termes de participation scolaire, l'enseignement préscolaire reste encore très peu développé (avec seulement 2,0% des enfants de 3-6 ans scolarisés sur le plan national) surtout en milieu rural. Il demeure une réalité essentiellement urbaine, le taux brut de scolarisation dans ce cycle étant de 8,5% en milieu urbain contre seulement 0,7% en milieu rural. Par ailleurs, le préscolaire est l'apanage des catégories sociales les plus aisées car le taux brut de scolarisation est d'autant plus important que les enfants appartiennent à des ménages aisés.

S'agissant de l'enseignement primaire, les résultats obtenus montrent clairement que le Burkina Faso n'atteindra pas l'objectif de la Scolarisation Primaire Universelle (SPU) en 2015 même si la comparaison des taux de scolarisation au primaire observés en 2006 à ceux observés en 1996, met en évidence les progrès importants faits en vue du développement quantitatif de la scolarisation: le taux brut et le taux net de scolarisation ont connu respectivement un accroissement relatif de 51% et 42% en dix ans. Cette participation scolaire est caractérisée par une précocité scolaire très élevée au CP1 (phénomène plus fréquent en ville) et des retards scolaires dépassant 50% au CM2 pour tous sexes et milieux de résidence confondus. Outre les disparités régionales mises en évidence, l'accès à l'école et l'achèvement du cycle primaire demeurent encore très faibles en milieu rural (soit respectivement 38,3% et 24,1%), chez les filles (43,5% et 31,7%) et dans les catégories sociales les plus défavorisées (24,5% et 13,3% pour le quintile 1).

Dans l'enseignement secondaire, la couverture scolaire est très faible, le taux brut et le taux net de scolarisation observés en 2006 étant respectivement de 21,8% et 15,8%. La participation scolaire a peu évolué au cours de la dernière décennie : la progression

annuelle du taux brut de scolarisation a été plus importante entre 1985 et 1996 (21% d'accroissement annuel moyen) qu'entre 1996 et 2006 (10% d'accroissement en moyenne par an). A ce niveau d'enseignement également, les inégalités entre groupes sociaux sont les plus importantes que celles observées entre milieux de résidence qui elles-mêmes sont plus fortes que les écarts entre filles et garçons. Les régions qui présentent les plus fortes inégalités entre catégories sociales, sont aussi celles qui présentent les plus grands écarts entre villes et campagnes et les plus grands écarts entre filles et garçons (Sahel, Est, Cascades et Centre-Nord).

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants est passé de 9 372 en 1996 à 56 447 en 2006, soit une croissance annuelle moyenne de 50,2%. En terme absolu, il s'agit d'une évolution énorme en 10 ans, mais en rapportant le nombre d'étudiants à l'effectif de la population totale, on obtient seulement 403 étudiants pour 100 000 habitants, ce qui est très faible. Les résultats font ressortir également le caractère très sélectif de l'accès à l'enseignement supérieur qui est fréquenté par les jeunes des catégories sociales les plus aisées : en 2006, on a enregistré 1 896 étudiants pour 100 000 personnes du quintile 5 (les plus nantis) contre seulement un rapport de 29 pour le quintile 1 (les plus pauvres).

L'examen de l'espérance de vie scolaire qui résume la participation scolaire sur l'ensemble du système éducatif, révèle qu'un enfant qui entre à l'école à 6 ans au Burkina Faso peut espérer y passer seulement 5,5 ans, c'est-à-dire moins que la durée du cycle primaire. En outre, un garçon qui entre à l'école peut espérer passer 6,1 ans dans le système éducatif contre 4,9 ans chez les filles. Les écarts entre régions sont encore plus criards, puisque l'espérance de vie scolaire dans la région du centre est de 12 ans contre seulement 2 ans dans la région du Sahel.

La prise en compte des caractéristiques démographiques du chef de ménage dans l'analyse de la fréquentation scolaire des enfants a donné des résultats déjà connus : les femmes chefs de ménage scolarisent plus les enfants que les hommes chefs de ménages mais elles continuent aussi à scolariser davantage les garçons que les filles. De même, les chefs de ménages monogames scolarisent plus les enfants que leurs homologues polygames tandis que les chefs de ménages chrétiens (protestants et catholiques) ont une propension plus élevée à scolariser les enfants que les chefs de ménages musulmans, animistes ou pratiquant d'autres religions. Quant aux chefs de ménage instruits, ils ont une propension très nette à scolariser les enfants que leurs homologues n'ayant pas été à l'école.

L'analyse de la scolarisation des populations vulnérables telles que les catégories sociales les plus défavorisées et les enfants ayant des caractéristiques les prédisposant à une moindre scolarisation, a donné les résultats suivants : les enfants des catégories sociales défavorisées sont nettement sous-scolarisés que les enfants des catégories sociales les plus aisées. De même, les enfants confiés ont une fréquentation scolaire plus faible que les propres enfants du chef de ménage, mais peu différente de celle des enfants résidant dans le ménage avec au moins un parent.

La sous-scolarisation des enfants confiés n'est pas apparue de façon systématique dans toutes les régions. Quant aux orphelins, ils fréquentent moins l'école que les non orphelins, les orphelins de mère présentant une fréquentation scolaire légèrement moins élevée que les orphelins de père. Les enfants handicapés fréquentent également moins l'école que ceux qui sont sans handicap et parmi les handicapés, ce sont les sourds-muets qui présentent les plus faibles taux de fréquentation scolaire. S'agissant des enfants rapatriés suite à la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, alors qu'on s'attendait à ce que ce groupe d'enfants présente des chances moindres d'intégration, notamment sur le plan scolaire, les résultats indiquent que leurs taux de fréquentation scolaire en 2006 était plus élevé que ceux des enfants n'ayant jamais quitté le pays.

## 2.4 - DYNAMIQUE DE LA POPULATION

### 2.4.1 - Natalité et fécondité

**Tableau 13 : Indicateurs de fécondité par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Taux brut de natalité (pour 1000 habitants)	Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	Taux de fécondité pour 1000 adolescentes de 15 – 19 ans
<b>Ensemble</b>	<b>45,8</b>	<b>6,2</b>	<b>127,6</b>
Urbain	38,1	4,6	71,9
Rural	48,4	6,8	150,0
Ouagadougou	35,6	4,1	53,7
Bobo-Dioulasso	37,8	4,5	71,9
Autres villes	39,4	5,1	95,0

On peut tout d'abord souligner que les comportements reproductifs sont très fortement clivés, marqués par une distinction nette entre milieu urbain et milieu rural. En effet, on a pu s'apercevoir que si l'orientation générale de l'évolution de la fécondité du niveau national semble être désormais à la baisse, (on peut raisonnablement penser que la fécondité ne reviendra plus à son niveau maximal des années 1985 et 1990), et que l'intensité de cette diminution est très inégale entre villes et campagnes.

En milieu urbain, la transition de la fécondité est largement entamée sous l'effet de l'éducation et des modifications des pratiques matrimoniales. L'âge moyen à l'entrée en union des femmes a augmenté en milieu urbain de 3,1 ans, passant de 19,7 ans en 1996 à 22,8 ans en 2006 en association avec l'augmentation de la scolarisation et de l'alphabétisation féminine.

En milieu rural, les signes de la transition sont moins visibles avec un ISF qui est passé de 7,3 en 1985 à 6,8 en 2006. L'âge moyen à l'entrée en première union et la proportion de femmes en union sont restés assez stables : l'âge moyen d'entrée en union des femmes rurales en 1985 (17,7 ans) se situe au même niveau qu'en 2006 (18,4 ans). La faiblesse encore générale de l'éducation et de l'alphabétisation des femmes rurales pourrait justifier cette relative stabilité des comportements matrimoniaux, comme explication de la permanence des comportements favorables à une forte fécondité en milieu rural.

En résumé, le RGPH-2006 indique un ISF de 6,2 au Burkina, niveau qui varie sensiblement selon le milieu de résidence et en fonction des caractéristiques individuelles des femmes. En milieu urbain, l'ISF est de 4,6, alors qu'il se situe à 6,7 en milieu rural, soit deux enfants de moins. Les comportements procréateurs qui expriment la demande d'enfants sont donc très fortement marqués par ce clivage urbain-rural, qui offre une grille de lecture quasi parfaite des variations géographiques de la fécondité.

La population adolescente âgée de 12-19 ans représente 33,0% de la population féminine des 12-49 ans et celle de 15-19 ans forme 23,1% des 15-49 ans. Les naissances vivantes annuelles issues de ces adolescentes s'élèvent à 13,2% des naissances totales. Si d'un point de vue statistique, la contribution des adolescentes à la fécondité totale peut paraître marginale, son ampleur est considérable d'un point de vue social et sanitaire.



A travers la fécondité des adolescentes, se trouvent posées, en amont, toutes les questions relatives à diverses pratiques sociales telles que les mariages forcés et arrangés, en contradiction avec les dispositions du code des personnes et de la famille, favorables au libre choix du conjoint. De même, elle pose la question de la fillette, très tôt assignée aux tâches domestiques et qui est destinée à « quitter sa famille d'origine », qui sont autant de facteurs de sous scolarisation des filles. On observe également la prédominance rurale du phénomène. Au niveau régional, les régions de l'Est, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Sahel et du Sud-Ouest apparaissent comme celles où le phénomène est le plus répandu. Cela pourrait être lié aux comportements matrimoniaux d'une part et à la sexualité préconjugale d'autre part qui pose le problème de l'exercice réel du contrôle parental.

## 2.4.2 – Nuptialité

**Tableau 14 : Âge moyen et médian au premier mariage et célibat définitif par milieu de résidence selon le sexe**

Milieu de résidence	Age moyen (années)		Age médian (années)		Célibat définitif (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouagadougou	30,9	23,6	27,6	20,5	2,9	8,9
Bobo-Dioulasso	30,8	23,2	27,3	20,0	3,3	8,3
Autres villes	28,7	21,5	25,1	19,5	3,6	5,5
Ensemble Urbain	30,2	22,8	27,0	19,5	3,3	7,5
Rural	25,3	18,4	22,0	15,5	2,2	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>26,9</b>	<b>19,6</b>	<b>23,5</b>	<b>16,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>

Il ressort de l'analyse des données sur la nuptialité que l'entrée en union est plus précoce chez les femmes sur l'ensemble du territoire. Cependant, alors que l'âge au premier mariage des hommes reste stable celui des femmes est en constante augmentation. Néanmoins, pour hommes et femmes, l'âge légal au mariage est inférieur à leurs âges moyens respectifs. Ce qui pourrait s'expliquer par les efforts de sensibilisation et de lutte contre les mariages précoces ainsi que la scolarisation des filles durant ces dernières années. Mais cette sensibilisation reste insuffisante car plus de la moitié des femmes se marient encore avant l'âge légal au mariage (17 ans). Par ailleurs la proportion des individus qui finissent par ne pas se marier quels que soient le sexe, le milieu ou la région administrative de résidence est faible.

L'âge moyen et l'âge médian au premier mariage des hommes et des femmes varient en fonction du milieu ou de la région de résidence mais surtout en fonction des caractéristiques individuelles. Ainsi l'entrée en union est plus tardive en milieu urbain et l'analyse par région montre que le Centre et les Hauts-Bassins, plus urbanisées, sont les régions qui se distinguent par une entrée tardive en union aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La scolarisation ou l'apprentissage, et le handicap retardent l'entrée en union.

Il y a lieu de reconnaître que ces dernières années, un certain nombre de changements se produisent au sein de la société burkinabé. En particulier, l'amorce d'une augmentation de l'âge au premier mariage des femmes et d'une diminution de la fécondité.

Dans le premier cas, on assiste à une réduction de l'écart d'âges au mariage entre hommes et femmes qui pourra entraîner une réduction de la proportion de polygames. Mais si la

polygamie devrait se maintenir, cela entraînera un accroissement correspondant du célibat définitif des hommes, hypothèse peu probable pour tenir compte du caractère universel du mariage dans le contexte burkinabé.

Dans le second cas, il est probable que le changement profond de la structure de la population qui résultera bientôt de la baisse de la fécondité constituera le premier frein important à la pratique de la polygamie, en limitant le déséquilibre actuel du marché matrimonial. Cela pourra mettre probablement fin aux mariages entre générations où des hommes de plus de 70 ans qui peuvent prendre pour épouses de très jeunes femmes. En particulier lorsque la population est suffisamment sensibilisée sur les conséquences de ces mariages comme le risque de veuvage prématuré et l'avenir des enfants issus de ces formes de mariages (Union Africaine, 2006).

### 2.4.3 - Mortalité

L'analyse de la mortalité indique que les chances de survie se sont améliorées au Burkina Faso au fil du temps pour atteindre une espérance de vie à la naissance de 56,7 ans avec un léger avantage féminin (57,5 ans) par rapport au sexe masculin (55,8 ans). Bien qu'en baisse, la mortalité maternelle reste préoccupante (307 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes). Les fortes disparités régionales méritent, au nom de l'équité, des actions urgentes en faveur des régions comme le Sahel où le ratio de mortalité maternelle est près de deux fois la moyenne nationale et quatre fois celui de la région du Centre qui enregistre le niveau le plus faible.

**Tableau 15 : Indicateurs de mortalité selon le sexe et le milieu de résidence**

Indicateur	Ensemble			Urbain			Rural		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
TBM (‰)	12,0	11,3	11,8	6,8	6,7	6,8	13,6	12,6	13,1
1q0 (‰)	98,0	86,0	91,7	65,7	61,4	63,6	105,5	90,8	97,9
4q1 (‰)	51,1	59,1	55,3	27,0	32,6	29,8	57,5	65,1	61,5
E0 (année)	55,8	57,5	56,7	63,4	65,1	64,3	54,1	56,0	55,1
RMM*	307,3			173,8			330,4		

\* RMM : rapport de mortalité maternelle pour 100 000 naissances

Les enfants de moins de cinq ans constituent un groupe très vulnérable. Le niveau de mortalité dans ce groupe d'âges fournit une idée de la prise en charge sanitaire dans le pays et explique en partie l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance. Au Burkina Faso, en 2006, sur 1000 enfants qui naissent, environ 142 meurent avant leur cinquième anniversaire. Ce quotient était de 174,2‰ en 1996. Son niveau est plus élevé chez les garçons (144 ‰) que chez les filles (140 ‰). En raison de la structure hiérarchique des principales causes de décès dans l'enfance encore dominée par les maladies évitables par vaccination ou par de simples mesures d'hygiène, une politique sociale volontariste pourrait venir à bout de ces maladies et accélérer ainsi la tendance à la hausse des chances de survie dans l'enfance au Burkina Faso.

Le niveau de la mortalité maternelle demeure dans l'ensemble élevé au Burkina Faso. Le rapport de mortalité maternelle est de 307,3 pour 100 000 naissances vivantes. C'est-à-dire que l'on enregistre 307 décès de mères pour 100 000 naissances vivantes. Ce ratio est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Les complications obstétricales sont aujourd'hui la cause majeure de décès pour les femmes en âge de procréer dans les pays en développement et constituent l'un des problèmes sanitaires les plus urgents et les plus difficiles à résoudre dans le monde. Le programme d'action de la CIPD et les Objectifs du

Millénaire pour le Développement notamment, voit dans la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles un impératif moral aussi bien qu'une priorité capitale pour le développement.

La baisse de la mortalité et notamment celle des enfants de moins de 5 ans s'est traduite par une amélioration de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 53,8 ans en 1996 à 56,7 ans en 2006. Pour la période intercensitaire 1996-2006, on note un gain annuel moyen de 0,3 an qui reste inférieur aux gains intercensitaires passés.

## 2.4.4.- Mouvements migratoires

Est considérée comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois. L'analyse de la migration permet de classer la population résidente en migrants et non migrants. Est considérée comme migrante, toute personne ayant effectué une migration récente ou une migration durée-de-vie. Autrement dit, il s'agit de toute personne recensée en 2006 dans une entité administrative (commune, province ou région) autre que son entité administrative de résidence en décembre 2005 (migration récente) ou de naissance (migration durée-de-vie). A l'opposé, les non-migrants ou sédentaires sont ceux qui n'ont pas réalisé de migration.

### 2.4.4.1 – Données globales

Il ressort des données du RGPH 2006 que le Burkina Faso compte 10 289 091 non migrants (73,4%) et 3 094 190 migrants (22,1%). Parmi ces migrants, 2 200 564 personnes ont effectué une migration à l'intérieur du Burkina Faso (migrants internes) et les autres (893 626 personnes) sont des migrants internationaux.

**Tableau 16 : Répartition des résidents selon le statut migratoire et le sexe**

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non migrants	5 032 528	74,3	5 256 563	72,5	10 289 091	73,4
Migrants internationaux	472 430	7,0	421 196	5,8	893 626	6,4
Migrants internes	950 827	14,0	1 249 737	17,2	2 200 564	15,7
Total migrants	1 423 257	21,0	1 670 933	23,0	3 094 190	22,1
N.D	312 954	4,6	321 027	4,4	633 981	4,5
<b>Total</b>	<b>6 768 739</b>	<b>100</b>	<b>7 248 523</b>	<b>100</b>	<b>14 017 262</b>	<b>100,0</b>

De façon générale, les migrants sont en majorité des femmes (1 670 933 femmes contre 1 423 257 hommes ou 117 femmes pour 100 hommes). Mais, cette prépondérance des femmes par rapport aux hommes est en réalité due aux mouvements migratoires à l'intérieur du pays. En effet, les femmes sont plus touchées par la migration interne que les hommes (1 249 737 contre 950 827 soit 131 femmes pour 100 hommes), ce qui n'est pas le cas pour la migration internationale, où l'on dénombre 421 196 migrants de sexe féminin pour 472 430 migrants de sexe masculin, soit 112 hommes pour 100 femmes.

### 2.4.4.2 – Migrations internes

La migration interne durée-de-vie a concerné 1 332 388 personnes. Ainsi 61,8% de la population résidente sont des personnes qui vivent dans des régions où elles ne sont pas nées. Ce chiffre assez important traduit une forte attraction régionale due à la région du

Centre (qui abrite la capitale) et celle des Hauts-Bassins (qui abrite la deuxième ville du pays).

Les grandes tendances qui se dessinent à travers la migration interne durée de vie indiquent que les sortants, quelle que soit leur région, se dirigent vers le Centre et les Hauts Bassins. Le fait que ces deux régions abritent les deux principales villes du pays pourrait expliquer cela. La région qui retient le plus ses natifs est la région de l'Est avec 96,7% des natifs qui y résident. La région la plus répulsive pour ses natifs est le Nord qui n'en retient que 81,4%.

S'agissant de la migration récente, les données du recensement indiquent que 231 623 personnes ont effectué une migration récente à l'intérieur du pays parmi lesquelles il y a 119 816 femmes et 111 807 hommes (soit 51,7% contre 48,3%). Les régions qui ont le plus reçu de migrants récents sont le Centre avec 49 868 personnes (17,6%), suivi par les Hauts Bassins, 33 946 personnes (12%). Les migrants récents se dirigent donc plus vers les régions abritant les grands centres urbains. Cette situation explique sans doute le taux d'accroissement annuel élevé des deux plus grandes villes burkinabè que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

**Tableau 17 : Migration interne durée-de-vie entre régions**

Régions	Entrants	Sortants	% Entrants	% Sortants	Solde
Boucle du Mouhoun	101 556	140 017	7,6	10,5	-38 461
Cascades	88 280	26 911	6,6	2,0	61 369
Centre	475 601	91 507	35,7	6,9	384 094
Centre-Est	53 458	76 063	4,0	5,7	-22 605
Centre-Nord	43 407	128 434	3,3	9,6	-85 027
Centre-Ouest	91 846	118 094	6,9	8,9	-26 248
Centre-Sud	45 358	114 504	3,4	8,6	-69 146
Est	56 869	36 942	4,3	2,8	19 927
Haut-Bassins	238 086	122 840	17,9	9,2	115 246
Nord	32 966	244 897	2,5	18,4	-211 931
Plateau Central	43 920	131 118	3,3	9,8	-87 198
Sahel	20 600	52 298	1,5	3,9	-31 698
Sud-Ouest	40 441	48 763	3,0	3,7	-8 322
<b>Total</b>	<b>1 332 388</b>	<b>1 332 388</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0</b>

#### 2.4.4.3 – Migrations internationales

S'agissant de la migration internationale durée de vie, l'on dénombre 613 662 personnes nées à l'extérieur du pays. A ce niveau également, les femmes (321 645 migrantes) sont majoritaires (52,4%) par rapport aux hommes (292 017 migrants). La Côte d'Ivoire s'illustre comme le principal pays de naissance des immigrants internationaux durée de vie (plus de 80% y sont nés). Les natifs de Côte d'Ivoire qui entrent au Burkina Faso se dirigent essentiellement vers la région du Centre (20,7%) suivi de la région des Hauts Bassins (13,8%) et du Centre-Ouest (13%). Ceux qui se dirigent vers la Boucle du Mouhoun sont assez importants également (8,1%). Les données du RGPH 2006 montrent qu'à l'exception de la Boucle du Mouhoun, dans toutes les autres régions du Burkina Faso, les migrants durée - de- vie en provenance de la Côte d'Ivoire sont plus nombreux que les migrants durée - de -vie de tous les autres pays et même de toutes les autres régions du Burkina Faso.

A l'échelle internationale, l'on retient également que 53 762 personnes recensées au Burkina Faso en 2006 vivaient à l'extérieur du pays en décembre 2005. Les immigrants internationaux récents sont dominés par les hommes (28 441 hommes contre 25 321 femmes). La Côte d'Ivoire avec 39 132 soit 72,8% des flux étrangers constitue le pays de provenance privilégié des immigrants internationaux récents. Les migrants qui viennent de la Côte d'Ivoire se dirigent principalement vers 7 régions. Ce sont par ordre d'importance : le Centre-Ouest, 5804 (14,8%), le Centre, 4605 (11,8%), le Centre-Est, 4299 (11%), les Hauts Bassins, 3807 (9,7%), le Nord, 3793 (9,7%), le Sud-Ouest, 3748 (9,6%) et la Boucle du Mouhoun, 3173 (8,1%).

Pour ce qui est de l'émigration au cours des 5 dernières années, elle se caractérise par une augmentation progressive du nombre de personnes sortant du pays depuis 2002. En effet, le pays a enregistré en 2002, 38 323 départs pour l'étranger contre 60 449 en 2006. Même s'il est difficile d'en déduire que la crise ivoirienne est à l'origine de la faible émigration en 2002, l'on constate cependant que c'est l'année où l'émigration a atteint son plus bas niveau.

Les mouvements de population vers l'extérieur du pays sont en grande partie effectués par les hommes avec au minimum 4 fois plus d'émigrés de sexe masculin que de sexe féminin. Toutefois, durant la période 2002-2006, l'écart entre les émigrés des deux sexes a considérablement baissé avec un rapport de masculinité passant de 521% en 2002 à 489% en 2006. Cela est dû à l'augmentation de l'émigration féminine passée de 6 168 émigrés en 2002 à 10 260 en 2006 soit une croissance annuelle moyenne de 9,2%.

Les émigrants enregistrés au cours des 12 derniers mois précédant le recensement partent beaucoup plus des régions du Centre Ouest (15,7% des départs du pays), de Sud Ouest et du Centre Est (12,3% chacune) que des autres régions.

Il est essentiel de retenir à l'issue de cette analyse descriptive de la migration internationale que le Burkina Faso a perdu 6 687 individus (solde migratoire négatif) au cours de ses échanges migratoires récents (12 derniers mois) avec l'extérieur. En 1985 et en 1996, ce solde était respectivement de -11 359 et -80 243.

La Côte d'Ivoire demeure incontestablement le pays avec lequel le Burkina Faso a le plus effectué des échanges migratoires. D'abord, c'est le pays de naissance de 85,8% des personnes nées à l'extérieur du Burkina Faso. C'est également dans ce pays que résidaient 88,6% des personnes entrées au Burkina Faso entre 1996 et 2006.

Le recensement de 2006 donne une population de 100 841 personnes entrées au Burkina Faso en 2002 et encore présentes dans le pays avec 54 095 hommes et 46 746 femmes. Cette population est majoritairement présente dans les régions du Centre Ouest (15,7%), du Nord (12,6%), des Hauts Bassins (11,3%) et du Centre (10,5%).

### **2.4.5 - Croissance urbaine**

L'accroissement de la population urbaine au Burkina Faso connaît une certaine accélération depuis pratiquement le début des années d'indépendance. Le nombre de citoyens est passé en effet de 110 000 en 1960, à 362 610 en 1975. Dix ans plus tard, la population urbaine était au nombre de 1 011 074 personnes pour atteindre 3 181 967 en 2006. La proportion des citoyens passait ainsi de 2,5% de la population totale du pays en 1960 à 22,7% en 2006. L'évolution de cette proportion a été, aux années intermédiaires, de 6,4% en 1975 et 12,7% en 1985 puis 15,5% en 1996.

La croissance urbaine au Burkina Faso tient à plusieurs facteurs : la croissance démographique naturelle, la croissance par l'augmentation du nombre de villes, la croissance par l'extension des périmètres urbains et enfin la dynamique migratoire.

L'actuel réseau de villes prend en compte des centres précoloniaux ou nés de la colonisation. Ces villes sous-tendent une urbanisation dans un contexte marqué par des découpages et redécoupages successifs du territoire sur fond de décentralisation.

La population urbaine évolue donc dans le temps en liaison avec le processus de structuration de l'espace et les choix variables de critères d'urbanisation, avec pour conséquence des difficultés de comparaison des données. Cette instabilité des critères rend difficile l'étude des tendances et de l'évolution du phénomène urbain.

Pour les présentes analyses, l'univers urbain burkinabé a été découpé en quatre catégories de villes :

- 1 Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les deux principaux centres urbains du pays, constituent les «**grandes villes**».
- 2 Les «**villes moyennes**» au nombre de 17, sont soit des chefs lieux de région, soit de province soit de département
- 3 Les «**petites villes**», 15 au total, se composent de certains chefs lieux de région, de province et de département ;
- 4 Les « autres petites villes » sont également au nombre de 15.

Cette répartition donne une distribution inégale de la population urbaine entre les quatre ensembles. Les grandes villes regroupent 1 965 806 citoyens, soit 61,8% de l'effectif de la population urbaine burkinabé. Les villes moyennes n'en ont que 17%, les petites villes 11,6%, les autres petites villes 9,7%.

Cette population urbaine est relativement équilibrée dans sa composition par sexe : 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Ces effectifs représentent respectivement 23,5% des hommes et 22% des femmes du pays.

## 2.4.6 - Évolution démographique récente

Le taux d'accroissement intercensitaire a connu une hausse, passant de 2,4% entre 1985 et 1996 à 3,1% entre 1996 et 2006. Cela signifie que si ce taux se maintient, la population du Burkina Faso passera à environ 28 millions en 2028.

Cette hausse du taux d'accroissement est imputable à la dynamique naturelle de la population. Le solde migratoire international récent a certes augmenté en 2006 (- 6 257 personnes) par rapport à ce qu'il était en 1996 (- 80 243), mais reste négatif et négligeable. Par contre, en 1996, au sein d'une population de 1000 habitants on enregistrait 48,2 naissances (taux brut de natalité) pour environ 15 décès (taux brut de mortalité) ; alors qu'en 2006, dans une population du même effectif, on enregistre 45,8 naissances pour 11,8 décès. Aussi, l'indice synthétique de fécondité ou nombre moyen d'enfants par femme a-t-il non seulement très peu varié (6,8 en 1996 contre 6,2 en 2006), mais aussi est resté constant pendant une période (6,2 entre 2003<sup>2</sup> et 2006) et demeure encore élevé.

## 2.5 – PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES (2007- 2020)

Les projections réalisées couvrent la période 2007-2050, soit 43 ans. L'horizon 2050 a été retenu en référence aux projections réalisées aujourd'hui dans la plupart des pays et au niveau international. Elles sont donc à la fois des projections à court, moyen et long terme.

<sup>2</sup> Donnée de l'enquête Démographique et de santé (EDS)

Trois scénarios de projection sont retenus :

- une hypothèse unique de progression de l'espérance de vie à la naissance de 57 ans en 2007 à 70 ans en 2050, associée à une hypothèse de maîtrise lente de l'épidémie du VIH/Sida ;
- une hypothèse unique concernant les migrations internationales, avec un solde migratoire maintenu constant entre 2007 et 2050 à – 25 000 par an, c'est à dire une émigration nette constante de – 25 000 par an, tel que suggéré par les résultats du recensement de 2006, pour la période précédant le recensement ;
- une hypothèse unique de progression de l'urbanisation, dérivée de la projection du différentiel entre la croissance de la population urbaine et celle de la population rurale trouvé pour la période intercensitaire 1996-2006 (7,1% - 2,2%, soit un différentiel de croissance de 4,9%).

Concernant la fécondité, la méthode de projection retenue en fait une variable dépendante de l'évolution de chacun de ses cinq principaux déterminants proches. On a ainsi retenu :

- une hypothèse unique de diminution du pourcentage de femmes en union de 75% en 2007, à 65% en 2030 et 60% en 2050, correspondant aux évolutions observées au Burkina Faso et aux pourcentages trouvés dans les autres pays d'Afrique subsaharienne ;
- une hypothèse unique de diminution de la durée de l'in susceptibilité (ou aménorrhée) post-partum, de 20 mois en 2007, à 15 mois en 2030, et 12 mois en 2050, correspondant aux évolutions observées au Burkina Faso et aux durées moyennes trouvées dans les autres pays d'Afrique subsaharienne ;
- une hypothèse unique concernant l'avortement, correspondant à un taux d'avortement égal à zéro maintenu constant sur l'ensemble de la période 2007- 2050, du fait de la difficulté d'apprécier l'ampleur de ce phénomène au Burkina Faso ;
- une hypothèse unique concernant la stérilité, avec un taux de stérilité définitive de 4% maintenu constant de 2007 à 2050 ;
- trois hypothèses d'augmentation de la prévalence de la contraception à partir de 2007 : +0,5 point par an, +1 point par an, et +1,5 point par an, correspondant aux évolutions observées au Burkina Faso et à celles observées dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne et pays en développement. Ces trois hypothèses sont associées à une hypothèse unique, constante, d'utilisation des méthodes traditionnelles par 4% des femmes en union pendant toute la durée de la projection.

Les trois scénarios se résument donc à : haut, moyen (ou tendanciel) et bas, correspondant chacun à une hypothèse haute, moyenne ou basse de la fécondité ; les hypothèses relatives aux caractéristiques de mortalité, de migration et de croissance urbaine étant chacune, unique et identique pour les trois scénarios.

En termes de résultats, on aboutit par exemple, avec le scénario tendanciel, au tableau 18 qui donne la répartition de la population projetée par année selon le sexe, de 2007 à 2020.

**Tableau 18 : Répartition de la population totale projetée (en milliers) par année selon le sexe, de 2007 à 2020 : scénario tendanciel.**

POPULATION PROJETEE AU 1 <sup>ER</sup> JUILLET			
Année	Total	Hommes	Femmes
2007	14 252	6 881	7 371
2008	14 731	7 110	7 621
2009	15 225	7 347	7 878
2010	15 731	7 590	8 141
2011	16 249	7 839	8 409
2012	16 779	8 095	8 684
2013	17 323	8 358	8 965
2014	17 880	8 628	9 253
2015	18 450	8 904	9 546
2016	19 034	9 188	9 846
2017	19 632	9 479	10 153
2018	20 244	9 777	10 467
2019	20 870	10 083	10 787
2020	21 510	10 396	11 114

## 2.6 – CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES SOCIAUX VULNÉRABLES

Les groupes sociaux vulnérables considérés dans cette analyse descriptive sont les enfants et les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées.

### 2.6.1 - Enfants et jeunes

Dans le cadre de l'analyse des données sur la situation socioéconomique des enfants et des jeunes à partir des résultats du RGPH 2006, une définition des concepts **Enfant** et **Jeunes** a été retenue. Ainsi, on appelle **Enfant** toute personne, de sexe masculin ou féminin, âgée de 0 à 17 ans. On distinguera, selon les âges :

- Population infantile : (0-11 mois)
- Population infanto-juvénile : (0-4 ans) ;
- Population juvénile : (1-4 ans)
- Enfants d'âge préscolaire : (3-6 ans) ;
- Enfants d'âge scolaire du primaire : (7-12 ans) ;
- Population des adolescents : (12-17 ans).

Quant au concept **Jeune**, il concerne toute personne, de sexe masculin ou féminin, dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

#### 2.6.1.1 – Volume et groupes spécifiques

##### 1 – Les enfants

L'effectif de la population des enfants est de 7 426 666, représentant plus de la moitié de la population totale du pays (53,0%). Cette tranche de la population est à dominance masculine avec un rapport de masculinité de 103 garçons pour 100 filles, contrairement à la population totale où ce rapport est de 93 hommes pour 100 femmes. Selon le milieu de résidence, on note qu'environ 81% des enfants vivent en milieu rural contre 19% en milieu urbain.



Dans l'ensemble de la population des enfants (0-17 ans), il se dégage une population d'âge scolaire du primaire (7-12 ans) fortement représentée (40,0%).

Les enfants qui naissent sont nombreux à ne pas posséder d'acte de naissance. Sur 100 enfants, 59 possèdent un acte de naissance et 40 n'en ont pas.

Si l'on considère les chances face à la mort, les enfants semblent en être les moins bien lotis. Les résultats sur la mortalité infantile montrent en effet qu'au Burkina Faso, sur 1000 enfants qui naissent, 92 décèdent avant leur premier anniversaire et 142 avant le cinquième anniversaire. Par ailleurs, sur 1000 enfants ayant réussi à fêter leur premier anniversaire, 55 décèdent avant leur cinquième anniversaire. La région du Centre Ouest s'affiche comme étant la région la plus touchée par la mortalité infantile avec un quotient de mortalité qui indique que 104 enfants sur 1000 enfants qui naissent vivants meurent avant leur premier anniversaire.

L'examen de la répartition des enfants selon la résidence avec les parents indique que 13% des enfants ne vivent avec aucun parent biologique et 12% vivent avec un seul parent biologique. La distribution selon le lien de parenté avec le chef de ménage montre que la majorité des enfants (82%) sont des enfants biologiques du chef de ménage. Toutefois, près de 6% des enfants sont orphelins de père, 2,3% orphelins de mère et 0,7% orphelins des deux parents.

**Tableau 19 : Répartition des enfants selon le sexe et la résidence avec les parents**

Sexe	Résidence avec les parents				Total
	Les deux parents	Père uniquement	Mère uniquement	Aucun parent	
Masculin	76,6	3,7	9,0	10,7	100,0
Féminin	72,8	3,0	8,9	15,4	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>74,7</b>	<b>3,3</b>	<b>9,0</b>	<b>13,0</b>	<b>100,0</b>

Dans l'ensemble, 0,5% des enfants possèdent un handicap. Cette proportion est cependant inférieure à la moyenne nationale dans l'ensemble de la population (1,2%).

En matière d'éducation, 55,4% des enfants de 7 à 17 ans n'ont jamais été à l'école. Parmi ceux qui fréquentent l'école au moment du recensement (38,8%), la grande majorité (83,9%) est à l'école au primaire et 16,1 % sont au secondaire.

S'agissant de la situation matrimoniale, la très grande majorité des enfants de 12 à 17 ans est célibataire (93,2%) comme il fallait s'y attendre, mais 6,5% sont mariés. Les unions précoces touchent particulièrement les régions du Sahel (16,4%) et de l'Est (12,5%). La précocité des mariages est plus prononcée chez les filles (11,2% en moyenne nationale) que chez les garçons, et cela dans presque toutes les régions. Par ailleurs, les résultats indiquent que sur 43 250 mères de 12 à 17 ans, 5 420 soit 12,5%, sont des filles mères célibataires.

## 2 – Les jeunes

Les jeunes, avec un effectif de 4 652 158, représentent un tiers de la population totale résidente du Burkina Faso (33,2%). Parmi eux, 29% vivent en milieu urbain contre 71% en milieu rural. Ils sont à dominance féminine avec un rapport de masculinité de 85 hommes pour 100 femmes.

Sur le plan de l'éducation, 70,8% des jeunes n'ont jamais fréquenté l'école, 19,3% l'ont déjà fréquentée mais n'y sont plus et 9,9% sont toujours à l'école. Dans la population des jeunes, 27,9% sont alphabétisés.

Dans le domaine matrimonial, 54% sont mariés, et 43% sont encore célibataires. Le mariage au niveau des jeunes semble avoir un visage féminin (70% des femmes de âgées de 15 à 35 ans) contre seulement 36% chez les hommes du même groupe d'âges. Il est aussi plus fréquent en milieu rural (62%) qu'en milieu urbain (37%).

Les douze derniers mois ayant précédé le recensement ont été marqués par de nombreuses naissances vivantes dans la population féminine des jeunes, surtout les femmes de 20-24 ans et celles de 25-29 ans. Dans cette population, les taux de fécondité sont respectivement de 261‰ et 273‰. Une femme âgée de 30 à 35 ans a déjà connu en moyenne 4,2 naissances vivantes parmi lesquelles le nombre moyen d'enfants encore en vie est de 3,6. Des disparités existent selon le milieu de résidence dans la mesure où la parité moyenne des femmes de 30-35 ans est de 4,5 enfants en milieu rural contre 3,1 en milieu urbain.

Dans la population des jeunes, on retrouve nombre de migrants et leur proportion varie selon la région de résidence. Dans l'ensemble, 31,8% des jeunes sont des migrants. Les régions du Centre (50%) et des Hauts Bassins (38%) sont les plus touchées par le phénomène. A l'opposé, la région du Sahel (11,1%) est la moins touchée par ce phénomène de la migration des jeunes. L'une des raisons qui expliquent le niveau de la migration et qui vient de façon récurrente est la pauvreté et le manque d'emploi.

Des analyses, il ressort que 71,4 % des jeunes font partie de la population active. Leur répartition selon le sexe donne 83,5 % d'actifs chez les hommes et 61,2% chez les femmes. La classification des femmes comme ménagères, donc inactives, explique cette faible proportion au niveau du sexe féminin. On note également que sur 100 jeunes actifs, 97 sont occupés. La situation dans l'occupation principale indique qu'ils sont dominés par des aides familiales (56,6%). Environ un tiers (33,7%) travaillent pour leur propre compte et 6,5 % sont des salariés. Les autres situations comme employeurs (0,8%) et apprentis (1,8%) sont assez marginales.

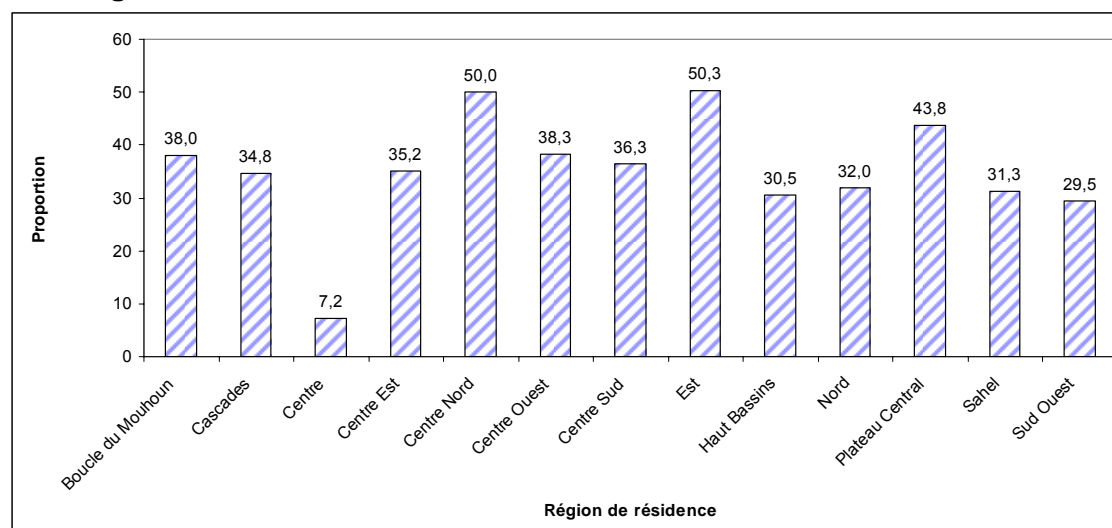
Le chômage s'établit à 3,2% pour l'ensemble des jeunes de 15 à 35 ans. Toutefois, il semble prendre de l'importance à mesure que le niveau d'instruction augmente, dans la mesure où il est de 15,6% pour les jeunes de niveau supérieur. La région du Centre s'affiche comme celle qui est la plus touchée par le chômage des jeunes avec un taux de chômage de 14,4%, suivie de celle des Hauts Bassins avec un taux de 5,1%.

### **2.6.1.2 – Travail des enfants de moins de 15 ans**

Sur un effectif de 4 062 298 enfants de 5 à 14 ans, on en trouve 1 417 821 qui exercent effectivement une activité économique, soit 35% environ. Le travail des enfants est plus marqué en milieu rural (41,4%) qu'en milieu urbain (7,3%) et plus masculin que féminin, quel que soit le milieu de résidence. L'analyse selon la région de résidence montre que la région de l'Est avec une proportion de 50,3% apparaît comme la région la plus touchée par le phénomène du travail des enfants. Elle est suivie de très près par la région du Centre Nord avec à peu près la même proportion et celle du Plateau Central (près de 44%). La région la moins touchée par le travail des enfants est celle du Centre (7,2%). Cela pourrait s'expliquer par le niveau de scolarisation relativement élevé dans cette région qui abrite la plus grande ville du pays.

**Tableau 20 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon le milieu de résidence et la situation de travail par sexe.**

Milieu de résidence	Sexe	Situation de travail			
		Oui	Non	Total	Effectif
Urbain	Masculin	8,1	91,9	100,0	378 643
	Féminin	6,6	93,4	100,0	392 787
	Ensemble	7,3	92,7	100,0	771 430
Rural	Masculin	43,9	56,1	100,0	1 697 933
	Féminin	38,6	61,4	100,0	1 592 935
	Ensemble	41,4	58,6	100,0	3 290 868
Ensemble	Masculin	37,4	62,6	100,0	2 076 576
	Féminin	32,3	67,7	100,0	1 985 722
	<b>Ensemble</b>	<b>34,9</b>	<b>65,1</b>	<b>100,0</b>	<b>4 062 298</b>

**Graphique 2 : Proportion des enfants exerçant une activité économique selon la région de résidence**

## 2.6.2 - Femmes

### 2.6.2.1 – Volume de la population

Avec un effectif de 7 248 523, les femmes du Burkina Faso représentent 51,7 % de la population totale qui est de 14 017 262 habitants. En termes de rapport de féminité, il y a donc 107 femmes pour 100 hommes. Cette supériorité numérique féminine s'observe depuis le recensement général de la population de 1985.

Selon le milieu de résidence, la proportion des femmes est d'environ 50% dans le milieu urbain et 52,1% en zone rurale.

Au niveau régional, la suprématie numérique des femmes s'observe dans la plupart des régions, mise à part la région du Centre où l'on constate une légère supériorité numérique masculine (99 femmes pour 100 hommes). Le rapport de féminité varie ainsi, entre 99 et 117 femmes pour 100 hommes selon les régions du Burkina Faso.

## 2.6.2.2 – Education des femmes

### ➤ **Alphabétisation**

Le niveau global d'alphabétisation de la population résidente de 10 ans et plus est faible au Burkina Faso (26,2%). Celui des femmes l'est encore davantage avec un taux d'alphabétisation de 20,2% contre 33,0% pour les hommes. La situation des femmes est meilleure dans ce domaine en milieu urbain (49,8%). Par contre, en zone rurale, seulement 15,7% des femmes âgées de 10 ans ou plus savent lire et écrire dans une langue quelconque.

### ➤ **Niveau d'instruction**

Comme pour l'alphabétisation, le niveau général d'instruction de la population est très faible au Burkina Faso dans la mesure où, non seulement 74% des personnes âgées de 3 ans ou plus sont sans instruction, mais aussi la majorité des instruits a un niveau très bas.

En ce qui concerne spécifiquement les femmes, elles présentent des taux encore plus défavorables. En effet, 78,5% des femmes âgées de 3 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et seulement 15,2% ont le niveau d'instruction de l'enseignement primaire. Pour les hommes à ce niveau, la proportion est de 21,0%. Les chiffres sont encore plus faibles lorsque l'on monte à l'échelle supérieure puisque pour le secondaire, moins de 6% des femmes ont atteint ce niveau d'enseignement pendant que, pour le niveau de l'enseignement supérieur, on enregistre à peine 0,6% des femmes, les hommes étant respectivement à 6,9% et à 0,9%.

### ➤ **Scolarisation**

En matière de fréquentation scolaire, le taux brut de scolarisation des filles au primaire est de 54,1% contre 61,3% pour les garçons (tableau 21). Il est plus élevé en milieu urbain (100,8%) qu'en milieu rural (42,8%) même s'il reste inférieur à celui des garçons, quel que soit le milieu de résidence. Les mêmes tendances s'observent pour le taux net de scolarisation au primaire.

**Tableau 21 : Taux brut et taux net de scolarisation au primaire (7-12 ans) selon le milieu de résidence et le sexe (%)**

Milieu de résidence	Taux brut de scolarisation			Taux net de scolarisation		
	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons
<b>Ensemble</b>	<b>57,8</b>	<b>54,1</b>	<b>61,3</b>	<b>44,3</b>	<b>41,6</b>	<b>46,9</b>
Urbain	104,0	100,8	107,2	76,3	74,1	78,5
Rural	47,2	42,8	51,3	36,9	33,7	40,0

Au niveau du secondaire, les taux brut et net de scolarisation présentent des tendances similaires qu'au primaire. Pour le secondaire, ces deux types de taux sont inférieurs chez les filles, quel que soit le milieu de résidence. Ainsi, le taux brut de scolarisation au secondaire est de 18,3% pour les filles et de 25,3% pour les garçons. En milieu urbain, il est de 50,1% pour les filles contre 66,5% pour les garçons. Pour le milieu rural, il est respectivement de 6,2% et 11,2%.

## 2.6.2.3 – Participation des femmes à l'activité économique

Dans l'ensemble, la population active de 15 ans et plus au Burkina Faso est de 5 412 102 personnes. Selon le statut d'occupation, 71% de cette population sont des actifs occupés. Les proportions sont de 60,1% chez les femmes et 83,8% chez les hommes.

**Tableau 22 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon le sexe et le statut d'occupation par milieu de résidence**

Sexe	Statut d'occupation									Effectif total
	Actifs Occupés	Actifs Chômeur	Quête 1 <sup>er</sup> emploi	Retraité	Occupé au foyer	Elève /étudiant	Rentier	Autres inactifs	Total	
<b>Ensemble Burkina Faso</b>										
Total	71,0	0,4	1,3	0,4	15,1	5,9	0,1	5,8	100,0	7 443 564
Masculin	83,8	0,6	1,9	0,7	0,6	7,5	0,1	4,8	100,0	3 427 791
Féminin	60,1	0,2	0,8	0,1	27,4	4,6	0,1	6,8	100,0	4 015 773
<b>Urbain</b>										
Total	51,2	1,0	4,2	1,2	20	15,7	0,2	6,5	100,0	1 973 464
Masculin	66,8	1,4	5,6	2,0	0,7	17,5	0,3	5,6	100,0	988 834
Féminin	35,6	0,5	2,8	0,3	39,3	13,9	0,1	7,4	100,0	984 630
<b>Rural</b>										
Total	78,1	0,2	0,3	0,1	13,3	2,4	0,1	5,6	100,0	5 470 100
Masculin	90,7	0,2	0,5	0,2	0,6	3,4	0,1	4,4	100,0	2 438 957
Féminin	68	0,1	0,1	0,0	23,5	1,6	0,1	6,5	100,0	3 031 143

Les activités économiques dominantes dans la population active sont celles du groupe 6 qui regroupe l'agriculture, l'élevage et la pêche (79,2% des actifs occupés). Suivent de loin, le groupe 5 qui concerne les activités de services et de commerce (9,3%) et le groupe 7 qui regroupe les artisans et ouvriers (5,6%). Les autres groupes sont peu représentés. Dans les différents groupes représentatifs, les femmes sont numériquement plus importantes que les hommes dans le groupe 6 (près de 82% contre 77% pour les hommes) ainsi que dans le groupe des activités de services et de commerce (environ 10% contre moins de 9% pour les hommes).

#### 2.6.2.4 – Situation des femmes chefs de ménage

Les femmes chef de ménage souffrent de handicaps plus sérieux que les hommes : elles sont plus souvent analphabètes, âgées et veuves. Leur plus faible dotation en capital humain et une médiocre intégration au marché du travail se traduisent par des activités précaires et faiblement productives et /ou rémunératrices.

En outre, la vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes est attribuable à l'absence d'un conjoint actif, au fait que les membres secondaires du ménage sont eux-mêmes, pour une grande part, des personnes vulnérables (jeunes, vieux, femmes...) et enfin à des revenus plus aléatoires que dans les ménages masculins.

Sur un total de 2 360 126 ménages dénombrés au Burkina Faso lors du RGPH-2006, 259 392 sont dirigés par des femmes, soit 11 % de l'ensemble des ménages.

Les femmes chefs de ménage (CM) sont plus représentées en milieu urbain (15%) qu'en milieu rural (9,5%). La scolarisation et la montée du travail féminin en ville pourraient être les principales causes de cette proportion plus élevée de femmes CM en milieu urbain.

Les femmes chefs de ménage sont en moyenne un peu plus âgées que les hommes CM. Leur âge moyen est de 43,4 ans contre 41,7 ans dans pour les hommes. Quel que soit le milieu de résidence, l'âge moyen des femmes chefs de ménage est supérieur à celui des hommes CM. Il ne pouvait en être autrement dans la mesure où la plupart des femmes

acquièrent le statut de chef de ménage avec l'âge. C'est généralement des veuves ou des divorcées/séparées.

Les femmes dirigent des ménages de taille relativement modeste par rapport aux hommes. La taille moyenne est de 4 personnes dans les ménages dirigés par des femmes. Pour ceux dirigés par des hommes, cette taille est de 6,2 personnes. Il faut noter cependant que la proportion des ménages nucléaires monoparentaux (chef de ménage avec ses enfants) est plus élevée chez les femmes (35,3%) que chez les hommes (1,1%). Ils sont essentiellement alimentés par les veuves, les CM femmes dont les maris sont en migration au moment du recensement, etc.

➤ **Enfants de moins de 15 ans dans le ménage**

Les ménages dirigés par une femme abritent moins d'enfants que les ménages dirigés par un homme. Le nombre moyen d'enfants est de 1,8 pour les premiers et 2,9 pour les seconds.

➤ **Personnes actives dans le ménage**

On trouve en moyenne 2,9 actifs par ménage. Les ménages dirigés par les femmes ont moins de personnes actives (1,7) que ceux dirigés par les hommes (3,1).

## 2.6.3 - Personnes vivant avec un handicap

### 2.6.3.1 – Volume et répartition spatiale de la population

La population des personnes vivant avec un handicap se chiffre à 168 094 pour une population totale de 14 017 262 habitants au Burkina Faso, soit un taux de handicap de 1,2%. Le handicap touche plus les hommes que les femmes avec respectivement 52,7% contre 47,3%. Dans leur grande majorité (80,6%), les handicapés se trouvent en milieu rural, et 19,4% en milieu urbain.

**Tableau 23 : Répartition des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence et le sexe**

Milieu	Sexe	Masculin		Féminin		Total		RM
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Urbain		17 787	20,1	14 784	18,6	32 571	19,4	120,3
Rural		70 870	79,9	64 653	81,4	135 523	80,6	109,6
<b>Total</b>		<b>88 657</b>	<b>100</b>	<b>79 437</b>	<b>100</b>	<b>168 094</b>	<b>100</b>	<b>111,6</b>

Comparativement aux recensements de 1985 et 1996 où la proportion des personnes vivant avec un handicap se situait à 1,6%, le chiffre de 2006 (1,2%) montre que le phénomène connaît une baisse. Si l'on se réfère à la nature du handicap, ce sont les handicapés du membre inférieur qui sont les plus importants (23,4%), suivis des handicapés visuels (17,50%), ensuite des déficients mentaux (14,9%) et enfin des handicapés du membre supérieur (8,3%).

En examinant la structure de la population par groupe d'âges des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, on observe que dans le milieu rural la structure est peu différente de celle observée au niveau de l'ensemble de la population handicapée.

Dans les centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Autres villes), la structure est différente de celle observée en milieu rural particulièrement aux âges de 10 à 30 ans. Le

maximum de personnes vivant avec un handicap par âge est proportionnellement atteint à 20-24 ans avec 10,1% pour la capitale Ouagadougou contre 9,4% pour la ville de Bobo-Dioulasso et 7,0% pour les autres villes. A cet âge, la proportion est de 6,1% pour l'ensemble de la population et 5,5% en milieu rural.

On note également que plus de la moitié des personnes vivant avec un handicap (57,3%) se rencontrent au sein des 15 à 64 ans considérés comme les groupes d'âges potentiellement actifs. C'est dans la capitale que cette proportion est la plus élevée. En effet, la proportion des personnes vivant avec un handicap âgées de 15 à 64 ans est par ordre décroissant de 67,3% à Ouagadougou, 66,3% à Bobo-Dioulasso, 64,8% dans les autres villes et 55,2% en milieu rural.

### 2.6.3.2 – Importance des différents types d'handicap

Les personnes vivant avec un handicap de membre inférieur sont les plus nombreux, quels que soient le milieu de résidence et le sexe. Par ailleurs, cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain avec 36,7% (contre 24,0% pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap). Suivent ensuite les aveugles représentant 17,5% de la population des personnes handicapés au plan national. En considérant seulement le niveau urbain, les déficients mentaux (15,8%) occupent ainsi la troisième place.

**Tableau 24 : Répartition (en %) de la population des personnes vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, le sexe et la nature du handicap**

Nature du Handicap	Burkina Faso			Urbain			Rural		
	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F
Membre supérieur	8,3	8,3	8,2	9,3	9,1	9,5	8,0	8,2	7,9
Membre inférieur	26,4	26,6	26,2	36,7	37,7	35,4	24,0	23,8	24,1
Déficience mentale	14,9	14,7	15,1	15,8	15,3	16,5	14,7	14,6	14,8
Aveugle	17,5	16,9	18,2	11,6	11,2	12,1	18,9	18,3	19,6
Sourd/muet	12,2	12,7	11,6	9,8	9,4	10,2	12,7	13,5	11,9
Autres	20,7	20,7	20,8	16,8	17,2	16,3	21,7	21,6	21,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Effectifs</b>	<b>168 094</b>	<b>88 657</b>	<b>79 437</b>	<b>32 571</b>	<b>17 787</b>	<b>14 784</b>	<b>135 523</b>	<b>70 870</b>	<b>64 653</b>

M = Sexe masculin

F = Sexe féminin

Il semble se dégager des liens entre la nature du handicap et le milieu de résidence ; ceci laisse présager des causes liées au milieu de résidence ou aux conditions de vie dans ces milieux. En effet, les personnes vivant avec un handicap moteur et les déficients mentaux sont plus fréquents en milieu urbain tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt les aveugles.

### 2.6.3.3 – Caractéristiques socioculturelles

Sur le plan matrimonial, 46,9% des personnes vivant avec un handicap en âge de se marier (12 ans et plus) le sont (contre 55,2% de personnes mariées au niveau de l'ensemble de la population).

Dans le domaine de l'éducation non formelle, les personnes vivant avec un handicap ont un taux d'alphabétisation nettement plus bas (12,5%) que l'ensemble de la population où le taux est de 26,2%.

Seulement 12,7% des personnes vivant avec un handicap ont fréquenté l'école formelle dont 8,5% au primaire, 2,5% au premier cycle du secondaire, 1,0% du second cycle et enfin 0,7%

pour le supérieur ; on peut également noter que très peu de personnes vivant avec un handicap passent par la maternelle (0,1%).

Il existe de fortes disparités selon le milieu de résidence car c'est en milieu rural où vit la majorité des personnes vivant avec un handicap n'ayant aucun niveau d'instruction, 85,4%, contre 14,6% en milieu urbain.

### **2.6.3.4 – Activités économiques**

Les données montrent que 43,5% des personnes vivant avec un handicap sont occupées contre 40,8% qui se sont déclarées «inactifs» auxquels il convient d'ajouter les chômeurs (0,6%) et ceux qui sont en quête de leur premier emploi (0,8%); le reste étant reparti entre les catégories «occupé au foyer» (8,5%), élèves et étudiants (4%), retraité (0,9%), etc.

A l'instar de la répartition de la population dans son ensemble, le milieu rural compte plus de personnes actives vivant avec un handicap, avec notamment 46,3% d'occupés contre 32,2% en milieu urbain.

Sur le plan de la situation dans l'occupation, parmi les personnes actives vivant avec un handicap, celles travaillant à leur propre compte constituent la plus forte proportion, 48,1%, suivies des aides familiaux (42,5%).

L'analyse dans le domaine des branches d'activité montre que les activités de fabrication sont le secteur qui occupe le plus la population handicapée (10,0%), suivi des «activités de ménage en tant qu'employeur de personnel domestique» qui occupe 9,3% des personnes vivant avec un handicap.

## **2.6.4 - Personnes âgées**

Est considérée comme personne âgées toute personne de 60 ans et plus. L'analyse distingue :

- les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans ;
- les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans.

Les difficultés de préciser l'âge exact sont plus importantes chez les personnes âgées et les regroupements par tranche d'âges quinquennaux annihilent les distorsions dues à la mauvaise déclaration de l'âge.

A travers l'évolution de leur effectif de 1985 à 2006, les personnes âgées au Burkina Faso constituent un ensemble démographique de plus en plus important (de 490 344 en 1985 à 582 060 en 1996 puis à 712 573 personnes en 2006) même si en valeur relative on note une diminution de 6,2% de la population en 1985 à 5,1% en 2006.

Les personnes âgées se concentrent dans les régions situées autour du Centre.

### **2.6.4.1 – Volume et caractéristiques démographiques**

712 573 personnes tous sexes confondus âgées de 60 ans et plus ont été dénombrées, soit une proportion de 5,1% par rapport à la population totale résidente du pays.



Les femmes âgées qui sont les plus nombreuses représentent 53,2% contre 46,8% pour les hommes. A tous les âges cette prédominance de la population des femmes âgées traduit un déficit de la population masculine âgée.

**Tableau 25 : Répartition des personnes âgées par groupe d'âges quinquennal et sexe**

Groupe d'âges	Effectifs			Rapport Masculinité (en %)
	Masculin	Féminin	Total	
60-64	111 176	127 786	238 962	87
65-69	80 542	83 067	163 609	97
70-74	63 727	72 555	136 282	88
75-79	37 186	39 927	77 113	93
80-84	21 791	28 526	50 317	76
85-89	9 645	12 049	21 694	80
90-94	4 480	7 049	11 529	64
+ de 95	4 727	8 340	13 067	57
<b>Total</b>	<b>333 274</b>	<b>379 299</b>	<b>712 573</b>	<b>88</b>

Les personnes âgées ont une espérance de vie (EV) de 16,4 ans pour les personnes âgées de 60 ans ; l'EV à 70 ans est estimée à 10,5 ans tandis qu'à 80 ans elle est de 6,3 ans.

L'analyse souligne la nécessité d'un suivi médical, à cause du traitement coûteux des pathologies qui les touchent, et d'un appui de la communauté pour la prise en charge de ce suivi. Ce suivi devrait s'accompagner de la mise à la disposition des personnes âgées des spécialistes de ces pathologies dans les localités où elles résident.

#### 2.6.4.2 – Caractéristiques socioculturelles

Elles sont analysées selon la religion, le statut matrimonial, et le niveau d'instruction.

La religion dominante est l'islam avec une proportion de 54,3%, viennent ensuite l'animisme (23,4%) et le catholicisme (18,1%) les autres religions étant pratiquées chacune par moins de 9% de la population.

Concernant leur état matrimonial, les personnes âgées sont en majorité mariées (60,2%), contre 34,1% de veufs ou de veuves. Les femmes âgées sont les plus concernées par le veuvage tandis que les hommes âgés sont plus mariés.

Les personnes âgées sont très peu instruites ; seulement 3,1% d'entre elles ont un niveau d'instruction, et plus l'âge est élevé, plus le niveau d'instruction est faible.

Les personnes âgées sont également très faiblement alphabétisées (3,8%).

#### 2.6.4.3 – Conditions de vie des personnes âgées

Les caractéristiques économiques des personnes âgées révèlent que, malgré le poids de l'âge, ces personnes restent pour la plupart en activité. Mieux, même au delà de 80 ans, 32,8% des personnes restent occupées.

En général, 60 ans est l'âge à partir duquel certaines catégories socioprofessionnelles entrent en cessation d'activité. Pourtant on retrouve à partir de cet âge la majorité des personnes qui sont occupées. Cette donnée pourrait s'expliquer par les situations de précarité et les conditions de vie qui peuvent entraîner les personnes âgées, surtout celle du quatrième âge, à travailler par nécessité. Selon une opinion bien connue, l'inactivité peut précipiter la fin des jours du retraité. De ce fait, cette occupation des personnes de 60 ans et

plus serait également liée pour certaines au fait qu'elles désirent maintenir leur état de santé et ne veulent pas tomber dans le désœuvrement.

Ces situations par rapport à l'occupation des aînés doivent interpeller les autorités publiques afin qu'elles développent des stratégies autant au niveau de ses propres moyens, que dans la sensibilisation des citoyens pour une sauvegarde, voire une promotion de la solidarité, qui est une des vertus de nos traditions.

Le niveau d'occupation des personnes âgées varie selon le milieu de résidence et le sexe. En effet les femmes âgées sont moins occupées de même que les aînés évoluant en milieu urbain. L'agriculture, l'élevage et la pêche sont les principales occupations des personnes âgées. La plupart des personnes âgées occupées sont des travailleurs indépendants. Les personnels de service, vendeurs, ouvriers puis employeurs non qualifiés (2,9%) se retrouvent en effectif assez important en milieu urbain.

Ce niveau d'occupation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (75,8% contre 42,9%), en milieu rural que dans celui urbain (88,7% contre 11,3% en ville). Il varie cependant en sens inverse du niveau d'instruction et de l'âge (62,3% pour le 3<sup>ième</sup> âge contre 32,8% pour le 4<sup>ième</sup>).

Les personnes âgées non occupées sont à 93% sans niveau d'instruction et les femmes sont les plus concernées, soit 97,5% contre 88,2% pour les hommes. Par ailleurs, elles sont surtout concentrées en zone rurale (73,2% contre 26,8% en milieu urbain). Les catégories internes sont dominées par les autres inactifs (68,6%) et les actifs au foyer (24,5%), suivis de loin par les retraités (6,1%) et les rentiers (0,8%).

Dans l'ensemble, les personnes âgées vivent dans une grande précarité. En effet, 97,8% et 80,3% d'entre elles non occupées et résidant respectivement en milieu rural et urbain ne disposent pas d'activités génératrices de revenus.

Au Burkina Faso, 23,7% des ménages comprennent des personnes âgées.

Le handicap, physique ou mental, affecte 7,1% des personnes de 60 ans et plus. Les types de handicaps affectant le plus les aînés sont, la malvoyance (38,7%) et le handicap des membres inférieurs (17,2%).

Concernant les caractéristiques du logement et de l'habitation, il ressort que si la sécurité du logement des ménages des personnes âgées semble garantie pour la grande majorité, ce n'est pas le cas pour le confort matériel, dont la qualité des matériaux de construction, les modes d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées et des ordures, les types d'aisance, restent très modestes et très précaires.

Face à ce tableau de précarité généralisée des personnes âgées, le recours à la solidarité nationale<sup>3</sup>, en tant que « conscience que les hommes ont dans une société d'être dépendants les uns des autres et de se devoir une mutuelle assistance en cas de besoin » (Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 2003 :19) nous paraît indispensable.

Dans cette optique, les mesures de protection et de promotion des groupes sociaux spécifiques dont, au terme des dispositifs de la Politique nationale d'action sociale, relèvent les personnes âgées, ainsi que les mécanismes de leur coordination, doivent être soutenus et rendus effectifs. Il s'agit, dans le cadre du thème du présent rapport sur les personnes âgées, notamment des dispositifs prévus dans l'axe 3 des axes stratégiques du référentiel déjà cité, relatifs à la protection et à la promotion socio-économique des personnes âgées : ces dispositifs doivent retenir toute l'attention nécessaire des autorités nationales et des partenaires au développement du pays.

<sup>3</sup>. Cette solidarité est une des trois principales valeurs culturelles nationales à sauvegarder, retenues par l'étude nationale sur la Prospective Burkina Faso 2025, les deux autres étant d'une part, le respect de la hiérarchie et des aînés, d'autre part la loyauté, la dignité et la probité morale (rapport général de la Prospective Burkina Faso 2025, cité par l'étude prospective sur la solidarité nationale au sein des communautés burkinabè, de janvier 2007 :18).

## 2.7 - MÉNAGES, HABITATION ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

### 2.7.1 – Volume et répartition spatiale des ménages

Les ménages dénombrés lors du RGPH-2006 sont au total 2 360 126. Avec une population résidente de 14 017 262 personnes, la taille moyenne par ménage (nombre moyen de personnes par ménage) est de 5,9 personnes. Cette taille a légèrement baissé par rapport à 1996 où elle était de 6,3 personnes.

La situation par milieu de résidence donne 634 161 ménages urbains, soit 26,9 % de l'ensemble des ménages. Le milieu rural comporte 1 725 965 ménages (73,1%). Pour une population de 3 181 967 citadins, la taille moyenne par ménage est de 5 personnes en milieu urbain et de 6,3 personnes en milieu rural.

**Tableau 26 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le sexe du CM**

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Urbain</b>	539 012	25,7	95 149	36,7	634 161	26,9
<b>Rural</b>	1 561 722	74,3	164 243	63,3	1 725 965	73,1
<b>Burkina Faso</b>	<b>2 100 734</b>	<b>100,0</b>	<b>259 392</b>	<b>100,0</b>	<b>2 360 126</b>	<b>100,0</b>

Le nombre des ménages est passé de 1 635 173 en 1996 à 2 360 126 en 2006 soit un accroissement annuel moyen de 3,6%. Cet accroissement est plus marqué en milieu urbain (7,4%) qu'en milieu rural (2,5%) ; et cela s'expliquerait par le nombre élevé de célibataires en milieu urbain (les étudiants dans les Universités, les élèves des grandes Ecoles).

### 2.7.2 – Caractéristiques des chefs de ménages

Les caractéristiques des chefs de ménage reflètent dans l'ensemble celles de la population du pays. Ainsi, dans leur majorité, les chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction (près de 79%). Cette proportion varie selon le milieu de résidence : elle est plus accentuée en milieu rural (89 %) qu'en milieu urbain (51,4 %).

Les résultats montrent que six chefs de ménages (CM) sur dix sont de confession religieuse musulmane. Quel que soit le milieu de résidence, les CM musulmans sont les plus nombreux. Ces derniers mis à part, les catholiques sont plus nombreux que les autres en milieu urbain (31,1%) et pareillement pour les animistes en milieu rural (19,4%).

Dans l'ensemble 84,4% des chefs de ménage sont mariés dont près de 60% de monogames et 25% de polygames. Les CM polygames sont beaucoup plus représentés en milieu rural qu'en milieu urbain, les proportions allant presque du simple au triple (30 % contre 11,2 %).

Concernant le statut d'occupation, les résultats montrent que neuf CM sur dix (90,4%) sont occupés. La proportion des chefs de ménage occupés est plus importante en milieu rural (94,1 %) qu'en milieu urbain (80,1 %). Les CM chômeurs ou ceux en quête de leur premier emploi représentent 1,2% des actifs. Ils se rencontrent essentiellement en milieu urbain (3,5%), de même que les autres inactifs chefs de ménages (4,8%).

Les chefs de ménages (CM) portant un handicap quelconque représentent 2,2% de l'ensemble. Les handicaps qui les touchent sont essentiellement la déficience motrice (handicap du membre inférieur) et la déficience visuelle (aveugle, malvoyant).

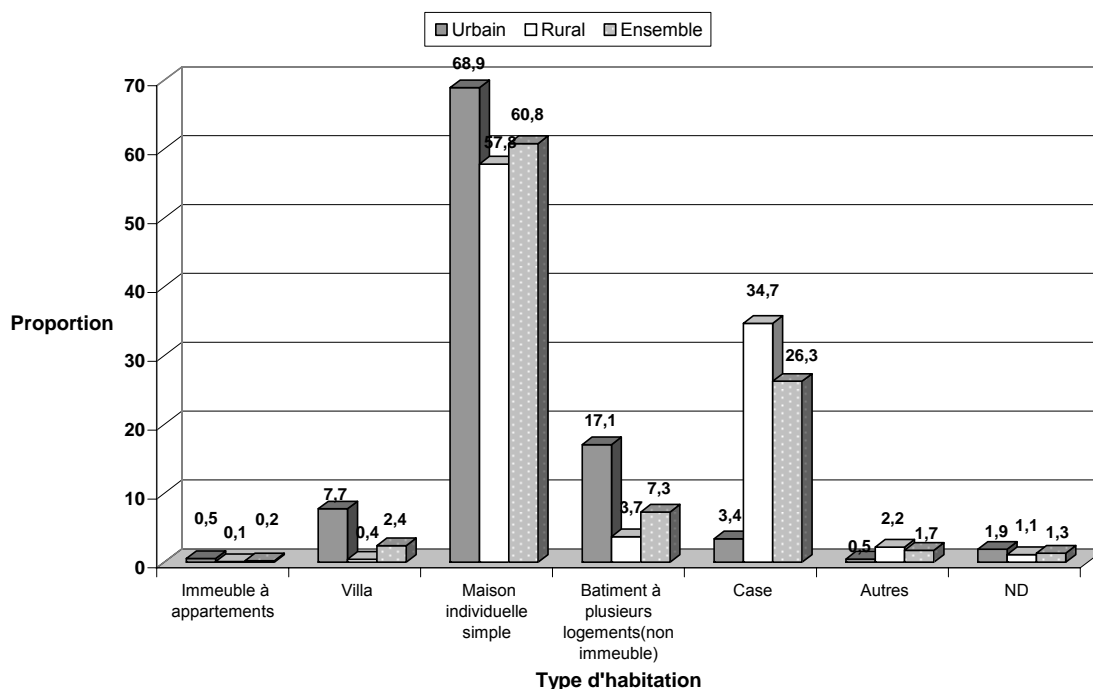
## 2.7.3 – Caractéristiques des habitations

L'étude de l'habitation donne de précieux renseignements sur les conditions de vie des ménages et donc un éclairage pour la mise en place d'une politique ciblée de l'habitat.

### 2.7.3.1 – Types d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le ménage à travers le chef de ménage.

**Graphique 3 : Répartition (en %) des habitations selon leur type**



Le graphique 3 illustre le type d'habitation occupée par le chef de ménage selon le milieu de résidence. Les types d'habitation dominants sont les maisons individuelles simples (60,8%) et les cases (26,3%). Les bâtiments à plusieurs logements (7,3%), les villas (2,4%) et les immeubles à appartements (0,2%) sont en proportions très faibles.

Le nombre de personnes par pièce est un bon indicateur du taux de promiscuité. La promiscuité, facteur favorisant la propagation des maladies contagieuses, est considérée comme un critère clé de la définition des taudis en milieu urbain. La concentration en nombre moyen de personnes par pièce est plus élevée en milieu urbain (3,1 personnes) qu'en milieu rural (2,5 personnes).

### 2. 7.3.2 – Matériaux de construction

Au Burkina Faso la grande majorité (90,4%) des habitations des chefs de ménages ont leur sol en terre battue (52,2%) et ou en ciment (38,2%). La terre battue vaut surtout pour le milieu rural (66,9%) et le ciment pour la ville (79,8%). Quant aux murs des bâtiments, ceux-ci sont à base de matériaux locaux non définitifs. En effet, 69,4 % des habitations ont leurs murs en banco et 13,8 % en dur. Si l'on considère le milieu de résidence, on constate que la zone rurale est caractérisée par une prédominance des habitations construites en banco (82,1%) contrairement au milieu urbain où ce sont les constructions en dur qui prédominent

(42,6%). Il faut cependant noter l'utilisation relativement importante du banco en milieu urbain (34,8%). S'agissant de la nature du toit des habitations, la majorité des chefs de ménages (46,4 %) vivent dans des habitations dont le toit est en tôles. Les toitures en terre battue et en chaume représentent respectivement 25,2% et 24,0% de l'ensemble.

Le milieu urbain est fortement marqué par la prédominance des habitations dont le toit est en tôles (89,0 %). Quant au milieu rural, on y trouve à presque égales proportions de ménages, des toits en tôles (30,7%), en terre battue (32,7 %) et en chaume (31,7 %).

## 2.7.4 – Conditions de vie des populations

Les variables liées aux commodités de l'habitation jouent un rôle majeur dans les conditions de vie des populations. Les variables qui caractérisent les habitations sont nombreuses. Pour une meilleure analyse des conditions d'habitation des ménages, il a été créé une variable dérivée appelée « standing de l'unité d'habitation » qui présente l'avantage de synthétiser les différentes variables<sup>4</sup> et de réduire le nombre de croisements. Les modalités de cette variable dérivée ont été définies de commun accord avec le ministère de l'habitat et de l'urbanisme (tableau C1 en annexe).

Le tableau 27 montre que les habitations du Burkina sont dans leur majorité de bas standing (42,1%). Au moins 15% des habitations des ménages sont indécents. Quel que soit le sexe du chef de ménage, la tendance reste pratiquement la même, mais dans l'ensemble, les habitations des femmes sont de standing meilleur à celles des hommes : les femmes se logent plus convenablement que les hommes.

**Tableau 27 : Répartition (%) des habitations selon le standing de l'unité d'habitation et le milieu de résidence**

Standing de l'unité d'habitation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém.	Total	Masc	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Haut standing	1,4	1,6	1,4	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	0,4
Moyen standing	10,4	12,2	10,7	0,5	1,4	0,6	3,1	5,3	3,3
Bas standing	31,9	30,2	31,7	45,5	49,9	45,9	42,0	42,7	42,1
Habitation indécente	1,9	1,4	1,8	20,9	16,3	20,5	16,1	10,8	15,5
Autre standing	54,4	54,6	54,4	33,0	32,4	33,0	38,5	40,6	38,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Selon le milieu de résidence, les habitations de haut standing sont le propre du milieu urbain. Celles de bas standing sont plus représentées en milieu rural qu'en milieu urbain (45,9% contre 31,7%). Il en est de même des habitations indécents. En effet, alors qu'en milieu urbain à peine deux habitations sur 100 sont indécents, en milieu rural on a une proportion de l'ordre de 20%.

Une analyse selon les régions montre que seules les régions du Centre et des Hauts-Bassins ont significativement des habitations de haut standing. Dans les autres régions, leurs proportions sont très faibles. Modernité rimaient avec ville, il est tout à fait évident que les habitations de haut standing seront concentrées dans les deux régions sus citées puisqu'elles abritent les plus grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

<sup>4</sup> Ces variables sont : Nature des murs ; Nature du toit ; Nature du sol du bâtiment principal d'habitation ; Eclairage ; Energie pour la cuisson ; Eau de boisson ; Type d'aisance ; Evacuation des ordures ; Evacuation des eaux usées.

**Tableau 28 : Répartition (%) des habitations selon la région de résidence et le standing de l'unité d'habitation**

Région de résidence	Standing de l'unité d'habitation					Total
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente	Autre standing	
Boucle du Mouhoun	0,0	0,8	66,7	14,8	17,7	100,0
Cascades	0,0	6,0	46,3	15,3	32,3	100,0
Centre	2,3	7,9	29,2	1,5	59,0	100,0
Centre-Est	0,0	4,7	40,2	10,8	44,3	100,0
Centre-Nord	0,0	1,6	36,1	15,7	46,7	100,0
Centre-Ouest	0,0	2,2	50,4	13,2	34,2	100,0
Centre-Sud	0,0	1,6	47,7	10,3	40,4	100,0
Est	0,0	0,9	30,4	30,6	38,0	100,0
Hauts-Bassins	0,3	7,0	47,1	9,5	36,1	100,0
Nord	0,0	1,6	39,4	20,8	38,2	100,0
Plateau Central	0,0	1,5	42,0	10,4	46,1	100,0
Sahel	0,0	0,4	34,5	35,6	29,5	100,0
Sud-Ouest	0,0	0,9	44,9	29,4	24,7	100,0
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>3,3</b>	<b>42,1</b>	<b>15,5</b>	<b>38,7</b>	<b>100,0</b>

Le bas standing est la modalité dominante quelle que soit la région de résidence. D'une région à l'autre, cette modalité varie de 66,7% dans la Boucle du Mouhoun à 29,2% dans la région du Centre. Par rapport aux autres régions, celle du Centre abrite plus d'habitations de haut et moyen standing et moins d'habitations de bas standing.

Les habitations indécents sont plus représentées dans les régions du Sahel (35,6%) et de l'Est (30,6%) que dans les autres régions. Cela est dû au type d'habitation utilisée dans ces régions : généralement des huttes, tentes, cases. Les habitants de la région du Sahel étant pour beaucoup des nomades, ils accordent peu d'importance à leurs habitations (précaires). La nature du milieu ne leur favorise pas l'accès aux commodités modernes (eau courante, électricité du réseau, gaz pour la cuisson, sanitaires adéquats,...) toutes choses qui conduisent à l'indécence de l'habitation.

Dans la région du Centre, seulement 1,5% des habitations sont indécents. Il s'agirait des habitations des villages.

## 2.8 – MESURE ET CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ

On parle de pauvreté dans une société donnée lorsqu'une partie de la population ne peut satisfaire ses besoins essentiels ou que le bien-être (ou niveau de vie) de celle-ci est en deçà d'un minimum appelé seuil ou ligne de pauvreté, fixé selon les critères de cette même société.

Le RGPH 2006 a permis d'avoir des variables caractéristiques des conditions de vie (approvisionnement en eau, mode d'aisance, moyen énergétique d'éclairage et de cuisson, nature du sol, des murs et du toit du bâtiment principal du ménage, etc.) et du patrimoine possédé par le ménage (radio, télévision, réfrigérateur, bicyclette, etc.). Ces variables permettent de construire un indicateur composite de bien-être du ménage.

L'indice de pauvreté le plus utilisé est l'incidence de la pauvreté qui est le rapport entre le nombre de pauvres et la population totale. Dans la présente étude la mesure est faite en rapportant le nombre de ménages pauvres au nombre total de ménages, étant donné que

les conditions d'habitation et les possessions de biens durables sont plus caractéristiques des ménages.

### 2.8.1 – Etat de la pauvreté au Burkina Faso

A l'issue du RGPH-2006, la mesure de la pauvreté montre que les ménages pauvres représentent 40,1% et résident essentiellement en milieu rural (52,9%). Globalement, les ménages urbains demeurent moins touchés par la pauvreté (5%).

Au niveau des régions, en dehors de celle du Centre où l'indice de pauvreté est très faible (2,7%), on peut distinguer quatre (4) grands groupes d'incidence :

- le premier groupe d'incidence comprise entre 20% et 35% regroupe les régions des Hauts Bassins, du Centre-Est, du Centre-Sud et des Cascades;
- le deuxième groupe d'incidence variant de 35% à 45% comprend les régions du Nord, du Plateau central et du Centre-Ouest;
- le troisième groupe qui comprend les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Nord présente des incidences de pauvreté comprises entre 45% et 55% ;
- enfin, le quatrième groupe comprend les régions de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest avec des incidences comprises entre 55% et 80%.

### 2.8.2 – Caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménages et pauvreté

Si l'on considère le genre, l'incidence de la pauvreté est de 36,7% au niveau des ménages dont le chef est une femme, tandis qu'elle est de 40,5% pour ceux dont le chef est un homme.

**Tableau 29 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage**

Désignation	Statut de pauvreté					
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	1,9	3,1	6,6	26,4	61,9	100,0
Rural	22,1	30,8	24,9	17,6	4,6	100,0
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Masculin	17,1	23,4	20,1	20,0	19,4	100,0
Féminin	13,4	23,3	19,0	19,8	24,5	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>16,7</b>	<b>23,4</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>20,0</b>	<b>100,0</b>

La taille d'un ménage renseigne sur le nombre de personnes qui le composent. Les ménages non pauvres (moyens, riches et très riches) ont des tailles qui varient entre 5,1 et 7,3. Ces tailles sont plus grandes que chez les plus pauvres et pauvres (5,1 à 5,8). Cela résulte surtout des ménages du milieu rural où les ménages non pauvres sont de plus grande taille. Par contre, les ménages vivant en milieu urbain ont une taille quasi égale voire une tendance à la baisse pour les non pauvres.

Relativement à la situation matrimoniale, les résultats indiquent que les ménages dont les chefs sont célibataires ou en union libre ont des incidences de pauvreté plus faibles (respectivement 14,4% et 19,6%). On constate parallèlement que pour les autres statuts matrimoniaux de ces chefs de ménages (mariés, veufs et divorcés), les incidences de la pauvreté sont supérieures à la moyenne nationale qui est de 40,1%.

Il existe peu de différence entre les âges moyens des chefs des ménages pauvres (42,3 ans) et ceux des chefs des ménages non pauvres (41,8 ans). Toutefois, quel que soit le statut de pauvreté, l'âge moyen de la femme chef de ménage est plus élevé que celui de l'homme chef de ménage. Le fait que la femme acquiert son statut de chef de ménage généralement à la suite du décès de son époux pourrait expliquer cette tendance.

En matière d'éducation, il s'avère que, selon les résultats, il existe un lien négatif entre le niveau d'éducation et la pauvreté, quel que soit le milieu de résidence. Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus l'incidence de la pauvreté du ménage est faible.

Porter un handicap paraît être une de menace de pauvreté. Par exemple, les incidences de pauvreté sont plus élevées chez les ménages dont le chef est atteint des handicaps de déficience mentale (63,9%) ou de surdité (63,2%) pour le milieu rural ; en milieu urbain, ces incidences sont respectivement de 19,8% et 18,6%.

### **2.8.3 – Conditions de vie des ménages selon le statut de pauvreté**

Les ménages pauvres vivent principalement dans deux types d'habitat : (1) les cases et (2) les maisons individuelles simples. Chez les non pauvres, les maisons individuelles simples sont dominantes (73,7%), mais les bâtiments à plusieurs logements arrivent en deuxième position (10,7%), suivies des cases (9,3%).

S'agissant des caractéristiques des bâtiments habités par les ménages, pauvreté rime avec le banco et la paille. Plus de 84% des ménages pauvres urbains et ruraux vivent dans des maisons dont les murs sont en banco. On ne rencontre pas de matériaux définitifs chez les ménages pauvres. Le banco reste dominant chez les non pauvres au niveau national (79,2% des ménages non pauvres) à cause de sa prépondérance dans les constructions rurales (99,3% des ménages non pauvres). En zone urbaine les constructions des ménages non pauvres sont majoritairement en durs (44,8%), mais le banco concerne jusqu'à 32,1% des ménages non pauvres. C'est seulement chez les plus riches que les matériaux définitifs deviennent majoritaires dans les constructions des ménages.

La toiture des bâtiments des ménages pauvres est principalement en terre battue ou en chaume aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Chez les ménages non pauvres, la toiture est principalement en tôles. Quant au sol du bâtiment des ménages pauvres, il est principalement en terre battue (plus de 77%), alors que chez les ménages non pauvres, le ciment est dominant.

Les ménages pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement (77,1% au moins). Le statut de propriétaire est également dominant chez les non pauvres (au moins 50%) mais d'autres formes de statut sont significativement représentées, en particulier la location simple qui prend de l'ampleur en milieu urbain (35% des ménages plus riches).

Le lieu d'aisance est principalement la brousse et la nature pour plus de 80% des ménages pauvres. Chez les non pauvres, existe une nette différence entre le milieu rural où la brousse et la nature sont dominantes (plus de 80%) et le milieu urbain où ce sont plutôt les latrines simples qui sont les plus répandues (75%).



Pour l'évacuation des ordures ménagères, se dégagent principalement deux modes, aussi bien chez les ménages pauvres que chez les ménages non pauvres : les tas d'immondices et la rue. Il en est de même pour l'évacuation des eaux usées où c'est principalement la cour ou la rue.

S'agissant de l'approvisionnement en eau, deux modes sont dominants chez les pauvres : la pompe (forage) et les puits ordinaires utilisés par 75% de ces ménages, aussi bien urbains que ruraux. Au niveau des ménages non pauvres, on rencontre plutôt plus fréquemment les bornes fontaines (environ 50% en ville) et les pompes forage (près de 60% en milieu rural). On notera cependant que 7,2% des ménages ruraux, en majorité les pauvres, continuent de s'approvisionner dans les rivières, marigots et barrages.

La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant dans les ménages burkinabé. C'est le mode le plus répandu chez les ménages pauvres et les ménages non pauvres en zone rurale comme en zone urbaine.

La principale source d'énergie de cuisine est le bois avec un foyer simple aussi bien chez les ménages pauvres (plus de 80%) que chez les ménages non pauvres. Le foyer amélioré est la seule source d'énergie réduisant la pression sur l'environnement mais moins de 2% des ménages pauvres l'ont adopté.

Sur les quinze biens durables ou actifs ayant servi à la détermination de l'indicateur composite de pauvreté multidimensionnelle, sept sont absents ou quasi absents chez les ménages pauvres au niveau national, urbain, rural, régional. Ce sont les postes de télévision, le téléphone fixe, le téléphone cellulaire, les micro-ordinateurs, la connexion internet, le réfrigérateur, la voiture. En prenant par exemple la radio, le moyen d'information le plus répandu, on relève un écart important entre les ménages pauvres (en moyenne 0,5 poste radio par ménage pauvre) et les ménages non pauvres (environ un poste radio par ménage non pauvre).

Les résultats confirment que le Burkina Faso est un pays dominé par les deux roues : la bicyclette et la mobylette. Le premier moyen de transport est la bicyclette avec en moyenne une bicyclette par ménage pauvre au niveau national, rural et urbain. Chez les ménages non pauvres, on compte plus d'un vélo par ménage. Pour les mobylettes on a en moyenne une motocyclette pour dix ménages pauvres contre cinq pour dix ménages non pauvres.

Les analyses régionale, provinciale et communale révèlent des disparités importantes. Les décisions d'équipement étant essentiellement privées, la promotion d'un meilleur niveau de vie des ménages passe par : (1) la croissance des revenus et des opportunités de création de richesses des ménages, (2) la mise en place de facilités d'équipement et de financement des ménages, (3) la recherche et la réalisation d'opportunités de réduction des coûts des matériaux de construction. La plupart de ces actions étant déjà préconisées dans le CSLP, un des enjeux serait d'en évaluer l'effectivité et l'efficacité sur le terrain afin d'y apporter les correctifs souhaitables.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

---

Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation indique qu'en décembre 2006 la population totale résidente du Burkina Faso se chiffrait à 14 017 262 habitants dont 6 768 739 hommes (48,3%) et 7 248 523 femmes (51,7%). La population résidente est en majorité rurale avec 77,3% de la population contre 22,7% de citadins.

Au recensement de 1996 on a enregistré 10 312 609 habitants ; en rapport avec le RGPH de 2006, il se dégage un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1% durant la période intercensitaire contre 2,4% entre 1985 et 1996. Cette augmentation de la croissance résulte d'une fécondité qui tarde à baisser et une mortalité certes élevée mais en baisse constante. Si ce taux se maintient, la population doublera, et le Burkina Faso comptera environ 28 millions d'habitants en 2028.

A la lumière des problèmes ciblés dans cette présentation synthétique de l'analyse des résultats du RGPH 2006, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

1. Face à la croissance accélérée de la population dont le taux d'accroissement annuel moyen est passé de 2,4% entre 1985 et 1996 à 3,1% entre 1996 et 2006, le Gouvernement burkinabé doit poursuivre et renforcer les actions en vue d'une meilleure maîtrise de la croissance démographique et sa distribution rationnelle sur le territoire national. Il s'agit de manière opérationnelle de renforcer les politiques en matière de population telles que la Politique nationale de population et la planification familiale, En outre, les programmes d'éducation en matière population et de santé de la reproduction pour les adolescents et les femmes en âge de procréer devraient être intensifiés ainsi que l'accès aux soins prénatals pour ces dernières ;
2. La forte croissance de la population en général et celle de villes en particulier du fait de l'exode rural accroît les populations des zones non loties généralement dépourvues d'infrastructures socioéconomiques. Aussi, la politique sectorielle d'aménagement du territoire et de développement régional, à travers la Direction Générale de l'Aménagement du territoire et du Développement Local et Régional (DGAT-DLR) doit-elle être renforcée ou accélérée en vue de maintenir les jeunes dans leurs terroirs (la création de conditions favorables à la stabilisation de la population surtout des jeunes ruraux dans leurs terroirs à travers la promotion d'activités productives et génératrices de revenus en milieu rural). En outre, des plans directeurs d'urbanisme et des schémas directeurs d'aménagement des villes devraient être développés et mis en œuvre pour éviter une croissance anarchique de celles-ci ;
3. La pleine participation de la femme aux efforts de développement suppose que certaines contraintes entravant soient allégées, notamment celles liées à la surveillance de ses enfants. Pour ce faire, la politique d'éducation de la petite enfance (à travers la réalisation d'écoles maternelles et de crèches) devrait être renforcée pour aider les mères, d'une part, et d'autre part, pour faire face à l'accroissement des besoins croissants d'éveil et d'éducation spécifique de cette catégorie d'enfants dont le poids dans la population totale est relativement important (les enfants de moins de 5 ans représente 17,4% de la population et celle de 3-6 ans 14,2%) ;
4. Des structures d'accueil doivent être renforcées en quantité et en qualité afin de répondre aux besoins croissants et non satisfaits de la population d'âge scolaire (17,6% de la population pour celle du niveau primaire et 17,7% pour celle du niveau secondaire)

dont la pression sur les salles de classe sera de plus en plus grande eu égard au rythme de croissance de la population ;

5. Les programmes d'éducation et de formation professionnelle doivent être renforcés par la création d'écoles de métiers qui aboutiront à la création d'emplois pour les jeunes (15 – 35 ans) qui représentent plus du tiers de la population totale résidente.

## ANNEXES

### ANNEXE A : TABLEAU SYNOPTIQUE

<b>VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE</b>	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km <sup>2</sup> )	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
<b>STRUCTURE DE LA POPULATION</b>	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

<b>ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE</b>	
<b>Proportion de célibataires (%)</b>	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
<b>Age moyen au premier mariage (années)</b>	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
<b>Age médian au mariage (années)</b>	
<b>Hommes</b>	23,5
<b>Femmes</b>	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
<b>Proportion d'hommes polygames (%)</b>	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
<b>Taux de célibat définitif (%)</b>	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
<b>FECONDITE</b>	
<b>Taux brut de natalité (‰)</b>	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
<b>Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)</b>	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1

<b>Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)</b>	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
<b>MORTALITE</b>	
<b>Taux brut de mortalité (‰)</b>	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
<b>Espérance de vie à la naissance</b>	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
<b>Quotient de mortalité infantile (‰)</b>	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
<b>Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)</b>	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
<b>Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)</b>	307,3
<b>MIGRATION</b>	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

<b>ALPHABETISATION</b>	
<b>Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)</b>	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
<b>Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)</b>	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
<b>SCOLARISATION</b>	
<b>Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)</b>	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
<b>Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)</b>	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
<b>Taux d'achèvement au primaire (%)</b>	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1

<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	
<b>Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
<b>Taux de dépendance économique (%)</b>	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
<b>Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
<b>Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
<b>ENFANTS DE 0 – 17 ANS</b>	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9



<b>PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP</b>	
<b>Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)</b>	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
<b>PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)</b>	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
<b>Proportion des personnes âgées occupées (%)</b>	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
<b>MENAGES ET HABITATION</b>	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
<b>Taille moyenne des ménages ordinaires</b>	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

## ANNEXE B : AUTRES TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau B1: Population de 15 ans et plus par groupe de profession selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe de métiers et professions <sup>5</sup>	Ensemble			Urbain			Rural		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Groupe 1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Groupe 2	0,6	0,9	0,2	2,4	3,1	1,3	0,1	0,2	0,0
Groupe 3	1,4	1,9	0,9	5,0	5,3	4,5	0,5	0,8	0,2
Groupe 4	0,9	1,0	0,6	3,9	3,9	3,8	0,1	0,2	0,1
Groupe 5	9,3	8,6	10,2	33,7	29,3	42,1	3,6	2,5	4,8
Groupe 6	79,2	76,9	81,9	25,0	23,4	28,0	92,0	92,9	91,1
Groupe 7	5,6	7,0	4,0	17,8	22,2	9,5	2,7	2,4	3,1
Groupe 8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe 9	1,1	1,1	1,0	4,8	4,2	6,1	0,2	0,2	0,1
Groupe 10	0,3	0,5	0,0	1,3	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,9	1,2	0,5	3,5	3,9	2,7	0,3	0,4	0,1
Non déterminés	0,8	0,9	0,8	2,3	2,4	2,1	0,5	0,4	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>5</sup> Etiquette des groupes de métiers et profession

Groupe	Professions et occupations
Groupe 1	Exécutif + cadres supérieurs
Groupe 2	Intellectuels, scientifiques
Groupe 3	Professions intermédiaires
Groupe 4	Cadres subalternes de l'administration
Groupe 5	Personnel de services et vendeurs
Groupe 6	Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs

Groupe	Professions et occupations
Groupe 7	Artisans, ouvriers
Groupe 8	Conducteurs d'installations et de machines
Groupe 9	Ouvriers et employés non qualifiés
Groupe 10	Armée et sécurité
Autres	Autres métiers et professions non classés
ND	Sans Profession et profession non précisée

## ANNEXE C : AUTRES

### Annexe C1 : Construction de l'indicateur composite standing de l'habitation

La construction de la variable composite standing de l'unité d'habitation a nécessité l'utilisation de neuf variables liées à l'habitation. Habituellement, on a trois niveaux d'appréciation des habitations qui sont décentes (le haut, le moyen et le bas standing) auxquels on adjoint le niveau « habitation indécente ». Ce dernier niveau d'appréciation correspond à toute habitation qui ne répond pas aux conditions de décence et qui ne peut, par conséquent, être classée.

Telle que présentée, chaque modalité de la variable correspond à une (ou des) combinaison (s) des neuf variables utilisées. Les combinaisons non prises en compte sont regroupées dans une cinquième modalité nommée « Autre standing ».

**Tableau C.1 : Modalités de la variable standing de l'habitation**

Caractéristiques de l'habitation	STANDING DE L'UNITE D'HABITATION			
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente
<b>H5</b> (Murs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dur (parpaing, BLT, BTC et tout autre matériau utilisé en respect des normes).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dur (Parpaing, BLT).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semi dur (Parpaing, banco, BLT).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paille,</li> <li>• Autre matériau précaire ou ne respectant pas les normes.</li> </ul>
<b>H6</b> (Toit)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dalle (béton),</li> <li>• Tôle,</li> <li>• Tuiles et tout autre matériau utilisé en respect des normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tôles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tôle,</li> <li>• Terre battue,</li> <li>• Chaume.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre</li> </ul>
<b>H7</b> (Sol)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carrelage, et tout autre revêtement utilisé en respect des normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carrelage,</li> <li>• Chape en ciment simple.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chape en ciment simple,</li> <li>• Sable,</li> <li>• Simple compactage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sol naturel.</li> </ul>
<b>H8</b> (Eclairage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electricité du réseau,</li> <li>• Electricité personnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electricité du réseau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electricité du réseau</li> <li>• Lampe à pétrole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lampe à huile,</li> <li>• Lampe torche,</li> <li>• Bougie,</li> <li>• Bois</li> <li>• autres.</li> </ul>
<b>H9</b> (Energie pour Cuisson)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electricité,</li> <li>• Gaz.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pétrole,</li> <li>• gaz,</li> <li>• charbon de bois,</li> <li>• bois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charbon de bois,</li> <li>• bois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre</li> </ul>
<b>H10</b> (Eau de boisson)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau courante,</li> <li>• Forage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau courante,</li> <li>• Borne fontaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Borne fontaine,</li> <li>• pompe,</li> <li>• Puits busé,</li> <li>• puits ordinaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rivière,</li> <li>• Autres retenus d'eau non</li> </ul>

Caractéristiques de l'habitation	STANDING DE L'UNITE D'HABITATION			
	Haut standing	Moyen standing	Bas standing	Habitation indécente
				potables.
<b>H11</b> (Type d'aisance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chasse d'eau personnelle,</li> <li>• Chasse d'eau en commun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chasse d'eau en commun,</li> <li>• Latrine ventilée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Latrine simple.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brousse,</li> <li>• Autres.</li> </ul>
<b>H12</b> (Evacuation Ordures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramassage privé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tas d'immondices</li> <li>• fossé,</li> <li>• bac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tas d'immondices,</li> <li>• fossé,</li> <li>• bac,</li> <li>• rue,</li> <li>• autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fossé,</li> <li>• rue,</li> <li>• autres lieux non indiqués.</li> </ul>
<b>H13</b> (Evacuation Eaux usées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fosse septique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fosse septique,</li> <li>• puits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puits,</li> <li>• cour,</li> <li>• rue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cour,</li> <li>• rue</li> <li>• autres lieux non indiqués.</li> </ul>

H5 = Nature des murs

H6 = Nature du toit

H7 = Nature du sol

H8 = Mode principal d'éclairage

H9 = Source principale d'énergie pour la cuisson

H10 = Principale source d'approvisionnement en eau de boisson

H11 = Type d'aisance

H12 = Mode d'évacuation des ordures

H13 = Mode d'évacuation des eaux usées